



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/ICEF/1997/10 (Part II)  
27 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Session annuelle de 1997  
2-6 juin 1997  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR INFORMATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉSUMÉ

Le présent document donne une vue d'ensemble des programmes exécutés par l'UNICEF et du fonctionnement du Fonds en 1996. Le chapitre I, qui est précédé d'une introduction, porte sur les tendances mondiales ayant une influence sur les enfants et sur les travaux de l'UNICEF, en particulier la pauvreté et l'aide, la mondialisation, la croissance et l'équité, l'application de la formule 20/20, l'urbanisation, la décentralisation, le partenariat avec les organisations non gouvernementales, et les femmes et les enfants en tant que victimes de la violence. Le chapitre II rend compte des objectifs du programme en 1996, en particulier l'appui à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Un aperçu des activités dans les principaux domaines du programme figure dans le chapitre III, où sont examinés non seulement les activités sectorielles mais encore le renforcement des capacités, la participation communautaire et la durabilité, l'amélioration de l'évaluation et du contrôle, la participation des femmes au développement, et les opérations d'urgence. Le chapitre IV porte sur les questions ci-après, qui revêtent un intérêt particulier pour le Conseil d'administration : suivi des conférences internationales, intégration du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, en particulier le budget intégré, l'harmonisation de la présentation des budgets, l'intégration de la budgétisation et des systèmes et processus financiers de l'UNICEF, et l'audit et la surveillance. Le chapitre V contient des informations sur la mobilisation des ressources, les recettes et les dépenses. L'annexe contient des statistiques supplémentaires concernant les programmes.

\* E/ICEF/1997/13.



## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
ABRÉVIATIONS . . . . .		5
INTRODUCTION . . . . .	1 - 10	6
I. TENDANCES MONDIALES AYANT UNE INFLUENCE SUR LES ENFANTS ET LES TRAVAUX DE L'UNICEF . . . . .	11 - 23	8
A. Pauvreté et aide . . . . .	11 - 13	8
B. Mondialisation, croissance et équité . . . . .	14 - 16	8
C. Application de la formule 20/20 . . . . .	17	9
D. Urbanisation . . . . .	18 - 19	10
E. Décentralisation . . . . .	20	10
F. Partenariat avec les organisations non gouvernementales . . . . .	21	11
G. Les femmes et les enfants en tant que victimes de la violence . . . . .	22 - 23	11
II. OBJECTIF DU PROGRAMME DE 1996 : APPUYER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT . . . . .	24 - 42	11
III. APERÇU DES ACTIVITÉS ENTREPRISES DANS LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉ . . . . .	43 - 94	16
A. Aperçu des activités sectorielles . . . . .	43 - 65	16
Renforcement des systèmes de santé . . . . .	45 - 47	16
Mortalité liée à la maternité . . . . .	48 - 50	17
Santé des adolescents . . . . .	51 - 52	18
Nutrition et sécurité alimentaire des ménages . . . . .	53 - 56	18
Éducation de base . . . . .	57 - 62	19
Eau, environnement et assainissement . . . . .	63 - 65	21
B. Renforcement des capacités, participation des communautés et viabilité des programmes . . . . .	66 - 69	21

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Renforcement de l'évaluation et du suivi . . . . .	70 - 76	23
D. Les femmes et le développement . . . . .	77 - 82	25
E. Opérations d'urgence . . . . .	83 - 94	27
Coordination de l'aide humanitaire . . . . .	83 - 88	27
Suivi du programme antiguerre et de l'étude réalisée par Graça Machel . . . . .	89 - 94	28
IV. QUESTIONS D'UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION . . . . .	95 - 113	29
A. Suivi des conférences internationales . . . . .	95 - 102	29
B. Généralisation du perfectionnement des méthodes de gestion . . . . .	103 - 110	31
C. Vérification des comptes et contrôle interne . . . . .	111 - 113	32
V. MOBILISATION DES RESSOURCES, RECETTES ET DÉPENSES . . . . .	114 - 133	33
A. Mobilisation de contributions accrues à la masse commune des ressources . . . . .	114 - 117	33
B. Recettes . . . . .	118 - 125	34
C. Opération Cartes de vœux et opérations connexes . . . . .	126 - 127	36
D. Dépenses totales . . . . .	128 - 129	36
E. Dépenses au titre des programmes . . . . .	130 - 133	37

Liste des tableaux

1. Recettes de l'UNICEF selon la source des fonds . . . . .	35
2. Recettes de l'UNICEF selon le type de financement . . . . .	35
3. Dépenses ventilées selon le type d'apport . . . . .	37

Liste des graphiques

I. Dépenses de l'UNICEF au titre des programmes en 1996, par domaine d'activité, y compris les dépenses au titre des secours d'urgence . . . . .	39
--	----

/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
II. Dépenses de l'UNICEF, au titre des programmes de secours d'urgence et de relèvement, par domaine d'activité, en 1996 . .	39
III. Ventilation par région des dépenses de l'UNICEF au titre des programmes en 1995 . . . . .	40
<u>Annexe.</u> Dépenses au titre des programmes, selon le produit national brut des pays, et le taux de mortalité des moins de 5 ans . .	41

#### ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
CEI	Communauté d'États indépendants
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MST	Maladie sexuellement transmissible
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PEV	Programme élargi de vaccination
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIG	Système d'information géographique
TMM5	Taux de mortalité des moins de (enfants de( moins de 5 ans
TRO	Thérapeutique de réhydratation (par voie) orale
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

## INTRODUCTION

1. L'année 1996 a été caractérisée par une série de manifestations célébrant le cinquantième anniversaire de l'UNICEF. À l'échelle mondiale, elle a été marquée par deux événements importants pour les enfants : la ratification quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'annonce, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un rapport à l'Assemblée générale, des résultats obtenus à mi-parcours de la décennie, par rapport aux objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants.
2. L'année 1996 a également été marquée par des efforts redoublés en vue de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'UNICEF a joué un rôle actif, voire de chef de file, dans ce processus, oeuvrant en faveur d'un système des Nations Unies mieux adapté à un environnement mondial en évolution – un système plus rationnel, efficace, indispensable. L'UNICEF s'est associé aux autres partenaires de l'Organisation des Nations Unies pour accroître l'efficacité, éliminer les doubles emplois et le gaspillage, renforcer la collaboration et l'harmonisation, et améliorer l'efficacité du programme sur le terrain. Le Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) et d'autres mécanismes interorganisations, notamment le système des coordonnateurs résidents, ont permis d'apporter des améliorations sensibles. Pour l'UNICEF, l'objectif ultime de la réforme est de renforcer les moyens d'améliorer le bien-être des enfants grâce à l'exécution efficace du programme, au plaidoyer mondial et à d'autres activités connexes et synergiques.
3. La conférence mondiale organisée à Stockholm en vue de mettre fin à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants a permis de rompre enfin le silence officiel qui entourait ce problème depuis longtemps. À l'issue de la conférence, un accord a été conclu entre les gouvernements, les partenaires non gouvernementaux et les organismes internationaux au sujet des mesures à prendre pour mettre un terme à de tels crimes contre les enfants.
4. En accordant une attention particulière à la question du travail des enfants, l'UNICEF et l'Organisation internationale du Travail ont réussi à mettre en lumière la gravité de ce problème, qui touche des millions d'enfants, et plusieurs gouvernements ont pris des mesures pour y remédier. Dans l'édition 1997 du rapport intitulé La situation des enfants dans le monde, l'UNICEF a proposé six mesures pour mettre fin à l'exploitation des enfants par le travail.
5. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social, les Gouvernements néerlandais et norvégien ont parrainé une réunion, qui a eu lieu à Oslo, sur l'application de la formule 20/20. À cette réunion a été adopté le Consensus d'Oslo sur la formule 20/20, qui insiste sur la nécessité d'améliorer le contrôle de l'aide et des dépenses publiques consacrées aux services sociaux de base.
6. Dans sa publication Le progrès des Nations, l'UNICEF a fait le point des progrès accomplis dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la mortalité maternelle grâce aux efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

7. En 1996, les ministres et chefs des secrétariats des organismes responsables de la coopération en faveur du développement dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont publié un rapport, intitulé "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle", dans lequel la communauté des donateurs a défini les grandes lignes d'un partenariat mondial qui permettrait d'atteindre des objectifs ambitieux mais réalisables concernant la mortalité des moins de 5 ans, la mortalité maternelle, l'enseignement de base, l'équité entre les sexes et l'atténuation de la pauvreté d'ici à 2015. L'UNICEF juge ce rapport encourageant, non seulement parce qu'il prévoit que les efforts déployés pour atteindre plusieurs objectifs du Sommet mondial pour les enfants seront poursuivis au-delà de l'an 2000, mais encore parce qu'il réaffirme l'engagement des pays membres de l'OCDE à adopter des objectifs de nature à mobiliser un appui à tous les niveaux pour favoriser la mise en valeur des ressources humaines, de véritables progrès pour les enfants et le respect des droits de l'homme.

8. Dans une étude bien étayée présentée à l'Assemblée générale à la fin de l'année 1996, Graça Machel a exposé en détail l'incidence des conflits armés sur les enfants. Le tableau tragique qui y est brossé confirme que les guerres et les conflits armés, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, sont plus brutaux, plus insensés et plus dévastateurs que jamais, étant donné que de plus en plus de civils, en particulier des femmes et des enfants, en sont devenus les premières victimes.

9. Pour l'UNICEF, 1996 a en outre été l'année de l'adoption, par son conseil d'administration, du premier descriptif de sa mission (E/ICEF/1996/12/Rev.1, décision 1996/1), et celle de l'adoption, par son personnel, des principes régissant ses engagements et son comportement professionnel. En outre, suite à l'étude Booz•Allen & Hamilton, l'année 1996 a été marquée par l'accélération de l'application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF.

10. Le présent rapport complète le "Rapport annuel au Conseil économique et social" [E/ICEF/1997/10 (Part I)], dont le Conseil d'administration a été saisi au mois de mars, à sa deuxième session ordinaire. N'y sont pas reproduites les informations déjà données dans ce dernier, ni celles figurant dans les autres principaux documents examinés à la présente session, à savoir les rapports intitulés "Veiller au respect des droits des enfants africains à la survie, au développement et à la protection" (E/ICEF/1997/15), "Les enfants nécessitant des mesures de protection spéciale : rapport sur les mesures prises pour appliquer les politiques" (E/ICEF/1997/16), le rapport financier de l'opération Cartes de vœux (OCV) et des opérations connexes pour l'année terminée le 30 avril 1996 (E/ICEF/1997/AB/L.9) et le plan de travail et le projet de budget de l'OCV pour 1997 (E/ICEF/1997/AB/L.8). On y trouvera un exposé des principales tendances mondiales qui ont eu une influence sur les enfants et sur les travaux de l'UNICEF en 1996, des problèmes dont la solution, de l'avis de la Directrice exécutive, a tout particulièrement mis l'UNICEF à contribution au cours de l'année écoulée, et des activités qui revêtent un intérêt particulier pour le Conseil d'administration ainsi que des recettes et des dépenses en 1996.

I. TENDANCES MONDIALES AYANT UNE INFLUENCE SUR LES ENFANTS  
ET LES TRAVAUX DE L'UNICEF

A. Pauvreté et aide

11. Deux importantes tendances mondiales qui ont un effet direct sur les enfants et sur les travaux de l'UNICEF sont la montée de la pauvreté et le déclin de l'aide au développement. D'après les statistiques de la Banque mondiale, il y a 1,3 milliard de pauvres, c'est-à-dire de personnes qui vivent avec moins d'un dollars par jour. Ce sont les enfants qui constituent le groupe le plus nombreux d'indigents et qui sont les plus sensibles aux effets préjudiciables de la pauvreté. Alors que les pauvres augmentaient en nombre absolu, l'aide publique au développement diminuait en termes réels comme en pourcentage de la somme des produits intérieurs bruts des pays membres de l'OCDE. Or, dans les pays à bas revenu et les pays les moins avancés en particulier, l'APD reste la source des moyens indispensables à la lutte contre la pauvreté.

12. Bien que le nombre de pauvres dans le monde ait proportionnellement légèrement diminué, il n'a cessé de croître en nombre absolu au cours de ces dernières années. En Afrique subsaharienne, le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté est passé de 38,5 % à 39,1 % entre 1987 et 1993 et, en Europe de l'Est et en Asie centrale, de 0,6 % en 1987 à 3,5 % en 1993. Il reste aussi particulièrement élevé en Asie du Sud (43,1 % en 1993). Globalement, environ un tiers de la population des pays en développement vit toujours dans la pauvreté malgré les nombreux efforts déployés en vue de l'ajustement structurel, de la libéralisation de l'économie et de l'augmentation des courants de capitaux privés. En l'état actuel des choses, les courants de capitaux privés sont concentrés sur un petit nombre de pays et seulement sur quelques secteurs, si bien que la lutte contre la pauvreté n'en bénéficie guère. D'après la Banque mondiale, sauf dans quelques pays de l'Asie de l'Est, la pauvreté n'a pas diminué de façon sensible et l'inégalité des revenus reste importante (Banque mondiale, 1996).

13. La diminution des courants d'aide et la montée de la pauvreté ont plus que jamais incité l'UNICEF à consacrer l'essentiel de ses maigres ressources aux pays qui en ont le plus besoin et aux enfants les plus désavantagés. Aussi l'UNICEF a-t-il particulièrement veillé, en 1996, à ce que les fonds prélevés sur la masse commune des ressources soient affectés à des programmes et à ce que soit mis en pratique le Consensus d'Oslo sur l'application de la formule 20/20. Les faits montrent que c'est dans les pays qui avaient réussi à continuer d'allouer des ressources budgétaires aux services sociaux de base – tels que les soins de santé primaires et l'éducation de base – que l'ajustement structurel a donné les meilleurs résultats.

B. Mondialisation, croissance et équité

14. On ne peut considérer le bien-être des enfants et des femmes en dehors du contexte général des politiques économiques et sociales en matière de croissance, d'investissements, d'emploi et de concurrence. Grâce aux réformes économiques amorcées dans les années 80, de nombreux pays ont plus largement accès aux marchés internationaux. Ce phénomène a eu pour effet d'accélérer la



croissance de nombreux pays, mais aussi, paradoxalement, de rendre plus vulnérables les couches les plus pauvres de la société, provoquant des disparités et des inégalités encore plus grandes. Les tendances à la mondialisation et à la libéralisation de l'économie ont rendu la lutte contre la pauvreté particulièrement difficile. En dépit de leurs effets favorables sur la croissance économique et la création d'emplois, elles n'ont eu aucune répercussion visible sur l'atténuation de la pauvreté. En fait, il ressort des rapports de pays qu'un mode de croissance inéquitable peut avoir pour effet d'aggraver encore la pauvreté (Banque mondiale, 1996).

15. Dans de nombreuses parties du monde, il n'est plus possible aux salariés à bas revenu et à leurs familles d'échapper à la pauvreté. Dans certains pays développés, même des salariés travaillant à plein temps qui touchent le salaire minimum garanti se sont enfoncés dans la pauvreté (Fondation Annie Casey, 1996). Les revenus des travailleurs du secteur non structuré et des petits exploitants ont stagné ou diminué pour des raisons telles que l'insuffisance des terres, la surproduction des produits de base, l'urbanisation rapide et la sévère concurrence internationale. Le rapport de 1996 sur le développement humain confirme que le monde se polarise (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 1996). Il y est en effet estimé que les avoirs des 358 personnes les plus riches du monde dépassent à présent la somme de tous les revenus annuels des 2,5 milliards de personnes les plus pauvres. La disparité entre les revenus des 20 % les plus riches et des 20 % les plus pauvres de la population mondiale s'est élargie, passant de 30 à 1 à 61 à 1 au cours de ces 30 dernières années (PNUD, 1996).

16. Il n'existe pas de solutions politiques, sociales et économiques simples qui garantissent la croissance dans l'équité, mais c'est une bien piètre politique économique et sociale pour le monde que de laisser des millions d'enfants tant souffrir alors que les ressources mondiales sont si abondantes. Les éléments pauvreté et équité doivent nécessairement être inclus dans une bonne gestion macro-économique. Les filets de protection sociale et les programmes spéciaux d'atténuation de la pauvreté ne sauraient régler les vrais problèmes des plus pauvres, notamment parce qu'ils sous-estiment systématiquement l'ampleur de la population marginalisée. L'expérience montre qu'ils ont eu des résultats mitigés en ce qui concerne le nombre des bénéficiaires et le montant des ressources transférées aux groupes cibles. Le contrôle du volume et de la composition des dépenses publiques allouées aux services sociaux est un bon moyen de veiller à ce que la gestion macro-économique tienne compte des problèmes de la pauvreté.

### C. Application de la formule 20/20

17. Les programmes d'ajustement ne semblent pas avoir eu d'influence particulièrement préjudiciable sur les dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux, mais, dans le cadre de ces secteurs, davantage de ressources ont été allouées à des services dont bénéficient ceux qui ne sont pas pauvres (Banque mondiale, 1996). Devant la primauté accordée à l'enseignement supérieur, aux soins hospitaliers et à l'approvisionnement en eau des villes, les dépenses publiques consacrées aux services sociaux de base ont besoin d'être particulièrement défendues. Depuis le Sommet mondial pour le développement social et la réunion d'Oslo, l'UNICEF s'est employé à appliquer la formule 20/20

par l'intermédiaire de son plaidoyer mondial et de ses études de pays. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF a collaboré avec des organismes des Nations Unies – le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (le FNUAP) et la Banque mondiale en particulier – pour aider les gouvernements et les donateurs à mieux contrôler l'affectation des ressources aux services sociaux de base et à en rendre plus précisément compte. Des études sont effectuées, notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en El Salvador, en Namibie et au Niger pour évaluer la part des dépenses publiques consacrée aux services sociaux de base, déterminer quelle restructuration budgétaire est nécessaire et rationaliser les dépenses actuelles. Ces études sont dirigées par les pays concernés et sont effectuées par des experts nationaux en collaboration avec les gouvernements. Par ailleurs, en collaboration avec la Banque mondiale, l'UNICEF a mené des études concernant les dépenses publiques dans plusieurs pays, en particulier les dépenses sociales en Éthiopie, en Ouganda et au Zimbabwe. La proportion des fonds prélevés sur la masse commune des ressources de l'UNICEF au titre des services sociaux de base en 1996 est estimée à 76 %, elle était de 74 % en 1995.

#### D. Urbanisation

18. Si les tendances actuelles persistent, la moitié de la population des pays en développement vivra dans des centres urbains d'ici à 2015, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1970. On a estimé que le nombre d'habitants des villes dans le monde en développement avait augmenté de 58 millions l'année dernière, ce qui soumet l'infrastructure sociale et économique des villes à des pressions considérables.

19. L'ampleur même de l'urbanisation en modifie les effets. Autrefois, une famille pauvre pouvait espérer améliorer son niveau de vie en allant vivre en ville. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les possibilités de trouver un emploi ou d'avoir accès aux services sociaux de base (eau et assainissement en particulier) ont considérablement diminué. La multiplication des taudis urbains dans la plupart des pays témoigne de l'incapacité des villes à absorber le flot constant de migrants, de l'aggravation des problèmes du chômage et de la pauvreté, et de l'élargissement des disparités dans les zones urbaines. Les enfants des villes sont particulièrement exposés à l'exploitation de la pauvreté (chômage des jeunes, travail des enfants, violence, trafic de drogues, etc.). Comme la population urbaine mondiale ne cesse d'augmenter, l'UNICEF a décidé que ses programmes comporteraient désormais un élément urbain pour atteindre les enfants les plus vulnérables dans les zones urbaines les plus défavorisées. Il est particulièrement difficile d'appliquer la stratégie de la participation des communautés dans ces zones dans la mesure où les pauvres des villes jouissent rarement de la sécurité du logement et sont dépourvus de cette assise culturelle et traditionnelle indispensable à la création d'un sens communautaire.

#### E. Décentralisation

20. Une autre importante modification du contexte dans lequel travaille l'UNICEF est le fait que les gouvernements nationaux s'en remettent de plus en plus aux autorités locales pour dispenser les services sociaux de base à leurs citoyens. Les autorités et les communautés locales jouent un rôle de plus en plus important dans le financement et la prestation de services bien que leurs capacités et leurs ressources de base soient souvent limitées. Les programmes

de pays de l'UNICEF visent de plus en plus à renforcer les capacités locales et à promouvoir la participation des communautés dans le contexte de la décentralisation administrative et financière.

F. Partenariat avec les organisations non gouvernementales

21. Au cours de ces quelques dernières années, un certain nombre de facteurs ont permis de resserrer les liens de coopération entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) : la décentralisation de la prestation de services confiée de plus en plus souvent aux autorités locales, le rôle accru des ONG en matière d'acheminement de l'aide au développement et la diminution des dépenses publiques consacrées aux services sociaux de base découlant de la politique d'austérité budgétaire et de l'application des programmes d'ajustement structurel. Les bureaux de pays de l'UNICEF continuent de faciliter l'interaction croissante entre les gouvernements et les ONG, en particulier à mesure que l'on se soucie davantage de la viabilité des programmes en renforçant les capacités et en favorisant l'autonomisation des communautés locales. D'après les données recueillies auprès de 65 % des bureaux de pays, en 1995 l'UNICEF a alloué environ 12 % des ressources du programme à des projets entrepris en coopération avec des ONG.

G. Les femmes et les enfants en tant que victimes de la violence

22. Dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, des millions d'enfants et de femmes sont quotidiennement les victimes de violences et de brutalités de la part de membres de leurs familles ou de leurs compagnons de vie. La violence au foyer est la principale cause de blessures infligées aux femmes en âge de procréer. Dans certains pays, c'est une cause de décès maternels et il s'agit de loin de la forme la plus universelle de violence exercée contre les femmes. Dans la majorité des pays, la violence domestique n'est pas considérée comme une infraction pénale. Des milliers d'enfants victimes de violences abandonnent leurs foyers pour devenir victimes d'autres formes d'exploitation et d'abus dans les rues des villes.

23. Dans son étude sur les incidences des conflits armés sur les enfants, Graça Machel a souligné le fait que la violence sexiste n'est pas un aspect occasionnel des conflits. Le viol des femmes et des jeunes filles est devenu une arme de guerre, et des milliers de cas ont été recensés dans toutes les régions où il y a des conflits.

II. OBJECTIF DU PROGRAMME DE 1996 : APPUYER LA MISE EN OEUVRE  
DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

24. Alors que le XXe siècle touche à sa fin, la quasi-totalité des enfants et la grande majorité des femmes sont des ressortissants d'États qui se sont engagés à promouvoir les droits fondamentaux des enfants et des femmes par des instruments juridiquement obligatoires. En mars 1997, 190 pays étaient parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et 156 à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

25. Le rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants (E/ICEF/1997/14) montre qu'il est possible d'avancer relativement

rapidement lorsque la volonté politique et les engagements en termes de ressources convergent. Il n'en demeure pas moins qu'en dépit de ces progrès, les femmes et les enfants restent les plus pauvres, les plus maltraités et les plus marginalisés des citoyens de la planète. L'une des grandes tâches qui attendent l'UNICEF et la communauté internationale dans les années à venir sera de combler le fossé qui sépare les principes relatifs aux droits de l'homme que les États ont acceptés pour les femmes et les enfants et les violations de ces mêmes droits, qui entraînent des morts évitables et sont le lot quotidien de millions de femmes et d'enfants de par le monde.

26. Des progrès remarquables ont été réalisés dans un certain nombre de domaines tels que la vaccination, la lutte contre les troubles dus aux carences en iode et contre les maladies diarrhéiques, l'éradication de la dracunculose et l'élimination de la poliomyélite. Les progrès ont été en revanche plus lents dans des domaines plus complexes tels que la réduction de la mortalité liée à la maternité et de la mortalité des moins de 5 ans, la protection de l'état nutritionnel des enfants ou l'éducation primaire pour tous. Ce constat a renforcé le secrétariat dans sa conviction que les activités à venir du Fonds devaient être fondées sur une programmation axée sur les droits.

27. Les activités opérationnelles menées dans les pays au cours des cinq dernières années ont montré qu'en définissant des objectifs de développement pour les femmes et les enfants et en s'attachant à les atteindre, on mettait en place des fondations solides pour l'application et le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est clair aussi que les efforts déployés au niveau national pour mettre la législation en conformité avec les principes de la Convention peuvent contribuer à assurer la coordination indispensable entre le processus normatif de réforme et d'adoption des lois, la formulation des politiques, et les activités opérationnelles qui visent à fournir les services sociaux essentiels pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants et de leurs familles.

28. Les stratégies des programmes exécutés dans un certain nombre de pays commencent à refléter le fait que l'on comprend mieux la nécessité de conjuguer une amélioration de l'accès aux services et de la qualité de ces services avec des mesures juridiques et politiques de promotion et de protection des droits de tous les enfants ainsi qu'avec des initiatives dans le domaine de l'enseignement public allant dans le même sens. Il existe par exemple des liens entre des taux de mortalité maternelle élevés et une discrimination grave fondée sur le sexe. On sait désormais aussi que dans de nombreux pays, la discrimination dont les filles font l'objet dès leur naissance contribue dans une large mesure à la persistance de taux élevés de malnutrition. La discrimination explique également pourquoi 60 % des 140 millions d'enfants de 6 à 11 ans qui, de par le monde, ne sont pas scolarisés sont des filles. C'est sans doute également elle qui explique le mieux pourquoi la grande majorité des adultes analphabètes sont des femmes et pourquoi des milliers d'enfants handicapés capables d'apprendre sont privés de l'exercice de ce droit.

29. L'UNICEF est également en train de prendre conscience du fait que l'objectif de l'éducation pour tous ne pourra être atteint sans que les activités menées dans le domaine de l'éducation ne soient couplées avec les efforts déployés pour mettre fin à l'exploitation des enfants forcés à

travailler qui empêche des millions d'enfants d'aller à l'école. Les programmes élaborés et exécutés en 1996, particulièrement au Bangladesh, au Brésil, en Colombie, en Côte d'Ivoire et en Inde, ont montré l'articulation entre le travail des enfants et l'éducation.

30. Le fait que des femmes et des enfants aient été délibérément pris pour cible dans des conflits armés et la nécessité de les protéger plus particulièrement ont amené le Conseil d'administration à adopter, en 1996, de nouvelles orientations fondées sur les droits, concernant les enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection (décision 1996/27) et le rôle de l'UNICEF dans les interventions d'urgence (décisions 1996/2 et 1996/28). À sa présente session, le Conseil d'administration examinera le cadre dans lequel sera appliquée la politique en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection, l'accent étant mis sur les efforts que déploie le secrétariat pour que la protection des enfants les plus vulnérables et les plus désavantagés devienne la considération principale dans les activités programmées dans des secteurs tels que la santé, l'alimentation et l'éducation.

31. Les programmes de coopération de nombreux pays prévoient désormais expressément que la prestation des services doit être axée sur les plus marginalisés, mais accordent également une large place aux activités de plaidoyer en faveur des services et de renforcement des capacités qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté et de la discrimination.

32. Les bureaux de pays de l'UNICEF ont signalé plusieurs exemples intéressants de programmation axée sur les droits fondamentaux. L'Inde, par exemple, accorde une attention grandissante à la participation des enfants. Elle a notamment mis en place dans tous ses États des shishu panchayats (administration locale des enfants) dans le cadre desquels les enfants ont organisé des réunions, déterminé les besoins de leur collectivité et proposé des mesures précises que les adultes responsables des collectivités en question ont dans bien des cas prises en compte et appliquées. Aux Maldives, l'Unité des droits de l'enfant a mis en place un réseau officiel chargé de rendre compte de la situation des enfants des 201 îles habitées. La traite et la vente d'enfants, en particulier de jeunes filles, destinés au travail et à la prostitution ne sont plus des réalités occultes et de nombreux pays prennent des mesures pour protéger les enfants contre ces formes intolérables d'exploitation.

33. S'exprimant au nom des pays de la région, l'équipe régionale de gestion pour l'Afrique orientale et australe a récemment conclu que des efforts visant à protéger les enfants et leur permettre d'exercer leur droit de participation doivent être accomplis en priorité pour que la réalisation des objectifs fixés pour l'an 2000 puisse réellement progresser. Le bureau de l'UNICEF au Mali réunit actuellement des données sur l'expérience consistant à élaborer le nouveau cycle de coopération avec le Gouvernement dans une perspective axée sur les droits de l'homme, en accordant d'emblée une attention particulière aux droits des enfants et des femmes.

34. Lors de la troisième Conférence ministérielle de l'Association sud-asiatique de coopération régionale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en août 1996 à Rawalpindi (Pakistan), les ministres ont accordé une attention sans précédent au problème de la protection des enfants de la région et décidé de

lutter contre la traite des enfants, dans leurs pays et dans leurs régions, et d'appuyer vigoureusement les initiatives juridiques et autres formes d'intervention visant à empêcher toute forme de violence contre les enfants. Ils ont notamment décidé d'ajouter à la liste des objectifs de la région l'élimination du travail des enfants, de la servitude et des autres formes d'occupation dangereuses d'ici à l'an 2000 et l'élimination de toute autre forme de travail des enfants dans la région d'ici à 2010. Les ministres ont également décidé de renforcer les mesures régionales en faveur des enfants, notamment d'intensifier les efforts déployés en vue de mettre en oeuvre un code régional sur la commercialisation des produits de remplacement du lait maternel et de coordonner l'organisation de journées nationales de vaccination contre la poliomyélite.

35. En Amérique latine et dans les Caraïbes, où des progrès considérables ont été accomplis en vue de réaliser les objectifs fixés pour la moitié de la décennie, un processus a été mis en place pour suivre la réalisation des objectifs fixés pour l'an 2000 et définir de nouveaux objectifs. Signé par 30 pays de la région, l'Accord de Santiago définit de nouveaux objectifs prioritaires à atteindre pour que les enfants jouissent de leurs droits : suppression du placement des enfants dans les établissements pénitentiaires et adoption de régimes de prévention et de rééducation pour jeunes délinquants ou enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection; création de tribunaux pour enfants indépendants, qui respectent les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant; élimination des formes dangereuses et intolérables de travail des enfants; création ou renforcement d'organes nationaux chargés de suivre les activités des comités de défense des droits des enfants et création de bureaux nationaux chargés des questions de mauvais traitements infligés aux enfants et de la violence dans la famille. La réforme de la justice n'aura sans doute pas d'effet immédiat sur le respect des droits des enfants dans les pays dont les lois criminalisent les enfants et n'en protègent pas les droits, mais c'est un préalable indispensable à l'application de la Convention, qui, en outre, orientera la réforme des institutions qui s'occupent directement des enfants. À la fin 1997, la réforme de la justice sera pratiquement terminée en Amérique latine et on passera alors à la réforme politique et à la refonte des institutions.

36. En octobre 1996, lors d'une réunion de la Conférence des Caraïbes sur les droits de l'enfant, les gouvernements et les organisations non gouvernementales de la Communauté des Caraïbes ont publié l'engagement du Belize pour les droits de l'enfant, que le Premier Ministre du Belize présentera à la réunion annuelle des chefs de gouvernement des pays des Caraïbes, en 1997.

37. Ce sont les femmes et les enfants qui ont été les plus affectés par le déclin économique et l'effondrement du système social des pays d'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants (CEI) et des États baltes, où la désintégration de la famille, la montée de la violence familiale, de la toxicomanie et de l'alcoolisme, l'augmentation du nombre d'enfants abandonnés, d'enfants qui vivent dans la rue et d'enfants placés dans des établissements sont autant de tendances qui vont en s'aggravant. À ces divers problèmes s'ajoute l'augmentation inquiétante du nombre de cas de maladies sexuellement transmissibles (MST) et de VIH/sida signalés en Ukraine et au Bélarus en 1996. Comme l'a souligné le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants

à des fins commerciales, qui s'est tenu à Stockholm, le problème de l'exploitation sexuelle des enfants est alarmant dans plusieurs pays. Cette situation est aggravée par le fait qu'il n'y pas de forces stabilisatrices dans la société civile de la région, par exemple des organisations non gouvernementales travaillant dans le secteur social.

38. Au Tadjikistan et en Géorgie, les conflits ethniques ont engendré des mouvements de population massifs, qui ont exposé les enfants à des risques graves et violé leurs droits fondamentaux. Le nombre de personnes déplacées et de réfugiés est estimé à 1 450 000 dans les pays du Caucase et à 26 000 au Tadjikistan. Le conflit tchéchène a lui aussi gonflé le nombre de personnes déplacées et de réfugiés, qui vivent dans des conditions abominables.

39. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, neuf pays ont créé, à l'initiative de leurs dirigeants, des équipes spéciales ou des conseils pour les enfants (Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Oman, Soudan, République arabe syrienne, Yémen), et plusieurs manifestations régionales ont amélioré la capacité nationale de programmation dans le domaine des droits des enfants. Des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales et des universitaires ont participé à une consultation sur l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants. La presse a accordé une plus large place à ce problème et l'opinion publique de plusieurs pays de la région y a été sensibilisée au cours de l'année écoulée.

40. Un atelier sur le suivi et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, réunissant des représentants de gouvernements et de bureaux de l'UNICEF, s'est tenu à Tunis avec la participation de membres du Comité des droits de l'enfant. Un code de la famille, entièrement inspiré des dispositions de la Convention, est en préparation à Djibouti. L'Autorité palestinienne a résolument appuyé la Convention et entièrement appliqué la formule 20/20 pour l'allocation de ses fonds. Les comités créés conformément à la Convention relative aux droit de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont envoyé en Égypte une mission commune chargée de faire le point des progrès réalisés dans le domaine des droits des femmes et des enfants avec les responsables gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et la société civile. Enfin, il a été donné suite à un projet visant à inscrire l'étude des principes énoncés dans les deux Conventions au programme des écoles de droit des six pays de la région.

41. Les comités nationaux pour l'UNICEF et le Bureau régional pour l'Europe ont coopéré avec le Conseil de l'Europe à l'élaboration de la Stratégie européenne pour les enfants, que le Parlement européen a adoptée en 1996. Il y est demandé instamment aux 40 États membres d'appliquer pleinement la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe a en outre contribué à organiser une réunion de médiateurs pour enfants, qui a permis d'intensifier la coopération entre ces bureaux, qui ont été créés pour défendre les droits des enfants. Avec l'appui du bureau régional, les comités nationaux et les organisations non gouvernementales continueront à militer pour que des dispositions relatives aux enfants soient incluses dans le Traité de Maastricht. Les accords conclus à la Conférence mondiale de Stockholm contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants ont souligné l'importance de la coopération

entre les pays en ce qui concerne la surveillance des frontières et l'adoption d'une législation extraterritoriale.

42. L'UNICEF, qui étudie sous ses divers aspects le rôle qu'il doit jouer pour contribuer à faire appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant, accorde une importance particulière à la coopération avec les autres organismes du système des Nations Unies. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, le secrétariat de l'UNICEF a mis en place une coopération étroite avec l'Office du Haut Commissaire aux droits de l'homme (Centre pour les droits de l'homme). Avec les conseils de l'Office, l'UNICEF a continué, au cours de l'année écoulée, de fournir un appui technique au Comité des droits de l'enfant et d'organiser des discussions thématiques entre le Comité, les organismes publics nationaux et régionaux et les organisations non gouvernementales. En octobre 1996, il a aidé le Centre pour les droits de l'homme à organiser une consultation entre le Comité des droits de l'enfant et des spécialistes techniques sur les effets que les mass médias, et, plus particulièrement, la violence à la télévision, ont sur les enfants.

### III. APERÇU DES ACTIVITÉS ENTREPRISES DANS LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉ

#### A. Aperçu des activités sectorielles

43. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le Conseil d'administration de l'UNICEF a adopté un certain nombre de décisions concernant la santé (décision 1996/31), les mesures spéciales de protection à l'intention des enfants (décision 1996/27), les interventions d'urgence (décisions 1996/2 et 1996/28) et la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (décision 1996/3).

44. À sa session annuelle de 1997, le Conseil d'administration examinera les rapports sur les activités menées dans le cadre des programmes en vue d'atteindre les objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants, ainsi que les rapports sur les programmes exécutés en Afrique et sur les mesures prises pour appliquer la politique en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection. L'ensemble de ces documents donne un aperçu complet des activités de coopération de l'UNICEF, qui peut difficilement être reproduit ici. C'est pourquoi seules les activités entreprises en 1996 dans les principaux domaines d'activité sont exposées ci-après.

#### Renforcement des systèmes de santé

45. L'UNICEF a continué à jouer un rôle essentiel dans la réforme des systèmes de santé. L'Initiative de Bamako a fait l'objet d'une évaluation globale dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie et diverses activités de recherche opérationnelle ont été menées à bien pendant la période 1995-1996. Les résultats des études ont été largement diffusés et l'expérience acquise a été mise à profit dans les programmes de pays visant à réformer les systèmes de santé et à renforcer les services sanitaires de base. L'amélioration de la qualité des services fait désormais partie intégrante du processus visant à revitaliser les systèmes locaux de santé. La réforme des services de santé entreprise dans six pays - Bangladesh, Botswana, Équateur, Indonésie, Zambie et

/...



Zimbabwe - a été examinée et, sur la base de cette expérience, des recommandations ont été formulées et un plan d'action de deux ans, qui doit être approuvé par le Conseil d'administration, a été élaboré.

46. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont publié un rapport intitulé Vaccins et vaccination : la situation mondiale, dans lequel ils faisaient état de la mise au point de plusieurs vaccins nouveaux et améliorés, mais qui n'étaient pas mis à la disposition des pays en développement, pour lesquels ils étaient inabordables. En 1996, l'UNICEF a continué de jouer un rôle décisif dans l'approvisionnement en vaccins; il a fourni 1,2 milliard de doses, dont plus de la moitié était des doses de vaccin poliomyélitique orale pour le programme mondial d'éradication de la poliomyélite. Pour que les pays en développement puissent bénéficier des nouveaux vaccins améliorés, il est essentiel, souligne le rapport, "de collaborer étroitement avec l'industrie afin d'assurer qu'un équilibre s'instaure entre les intérêts commerciaux et la nécessité d'offrir à tous les enfants du monde l'égalité d'accès aux vaccins".

47. Pour assurer la continuité des mesures prises pour prévenir et traiter les causes principales de la morbidité et de la mortalité chez les enfants - infections aiguës des voies respiratoires, diarrhée, paludisme, rougeole et malnutrition - l'UNICEF et l'OMS ont adopté une politique intégrée de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant (prise en charge intégrée des maladies de l'enfant). Pour un meilleur suivi de l'état de santé des enfants et des femmes, l'UNICEF, en collaboration avec l'OMS, a contribué activement à la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) à l'échelon national. Conçu au départ pour suivre l'évolution de la dracunculose dans 20 pays d'Afrique, ce système a été progressivement étendu à d'autres programmes de surveillance, notamment en matière de vaccination ou de mortalité liée à la maternité, ainsi qu'à d'autres régions - l'Asie, par exemple.

#### Mortalité liée à la maternité

48. En 1996, l'UNICEF a publié des nouvelles statistiques de la mortalité liée à la maternité dans le rapport intitulé Progrès des nations. Établies, en collaboration avec l'OMS, sur la base des données recueillies en 1990, elles permettront d'évaluer, à partir d'une base plus homogène et plus fiable, les progrès accomplis en vue de réduire la mortalité liée à la maternité. Elles ont fait apparaître un total de 585 000 décès par an dans le monde, soit près de 20 % de plus que précédemment établi. Ce chiffre a fait prendre conscience de l'ampleur du problème et, partant, a stimulé les activités visant à réduire la mortalité liée à la maternité.

49. En conséquence, l'UNICEF a fait une plus large place dans ses programmes à la réduction de la mortalité liée à la maternité. Les principales causes directes en sont aujourd'hui connues, comme le sont les mesures à prendre - meilleur accès aux services de planification familiale, aux soins de santé accompagnant la grossesse et aux services obstétricaux d'urgence en cas de complications - pour réduire sensiblement les risques de décès pendant l'accouchement ou la grossesse.

50. L'UNICEF a renforcé sa collaboration, aux niveaux international et national, avec plusieurs organisations ou organismes ayant à voir avec la

réduction de la mortalité liée à la maternité : l'OMS, le FNUAP, la Banque mondiale, la Fédération internationale pour la planification familiale, le Conseil de la population, des associations de professionnels de la santé et des établissements de formation ou de recherche. Un certain nombre de pays, dont le Bangladesh, l'Indonésie, le Mali, la Roumanie et le Viet Nam, ont mis en oeuvre des programmes, qui visent à la fois à améliorer la formation des sages-femmes, à faciliter l'accès aux services de planification familiale et de santé pour les femmes et à améliorer la qualité des soins obstétricaux d'urgence.

#### Santé des adolescents

51. La santé des adolescents est une priorité relativement récente pour l'UNICEF, mais un nombre croissant de pays, notamment l'Afrique du Sud, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Honduras, le Myanmar, l'Ouganda, les Philippines, la Thaïlande, la Zambie, le Zimbabwe et les pays des Caraïbes, la reconnaissent déjà comme telle. L'UNICEF a recensé, par l'intermédiaire d'un groupe d'appui technique, un certain nombre d'activités prioritaires pour ce groupe cible, parmi lesquelles l'élaboration de programmes et de politiques de santé pour les adolescents à l'échelon national, la mise en place de programmes de santé dans les écoles, la création de services de santé conviviaux pour les jeunes, la constitution d'organisations non gouvernementales consacrées aux jeunes et l'organisation d'activités d'information et de divertissement.

52. Les adolescents sont gravement touchés par le VIH/sida - plus de la moitié des nouveaux cas d'infection par le VIH concernent des jeunes âgés de 15 à 24 ans - ainsi que par les MST - un adolescent sexuellement actif sur 20 dans le monde contracte une MST. L'UNICEF a joué un rôle plus actif dans la prévention du sida, à l'échelon mondial, d'une part, en participant au mécanisme de coordination que constitue le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida et, à l'échelon national, d'autre part, en adoptant une approche multisectorielle, notamment en axant ses activités de prévention et de soins en matière de VIH/sida sur les femmes et les adolescents. En particulier, le Fonds a appuyé plusieurs actions menées en milieu scolaire en Ouganda, en Thaïlande et au Zimbabwe, contribué à un grand projet de communication sur le VIH/sida à Soul City (Afrique du Sud) et oeuvre actuellement dans ce domaine à l'échelon sous-régional dans le cadre du projet du Mékong en Asie du Sud-Est.

#### Nutrition et sécurité alimentaire des ménages

53. Tous les pays en développement, à l'exception de 15, ont désormais adopté des programmes d'iodation du sel de table afin de lutter contre les carences en iode. Certains des 15 pays qui ne l'ont pas encore fait ne devraient pas tarder à entreprendre à leur tour de vastes programmes d'iodation. En 1996, grâce à l'utilisation accrue de sel iodé dans le monde, 12 millions au moins de nouveaux ont échappé au risque d'arriération mentale liée à la carence en iode. Il est très difficile d'établir des statistiques sur le crétinisme mais il est probable que, grâce à l'utilisation de sel iodé, moins de 40 000 enfants nés en 1996 seront atteints de crétinisme dû à une carence en iode.

54. De nombreux pays, notamment le Bangladesh, l'Indonésie et le Viet Nam, sont parvenus à réduire sensiblement l'incidence de l'avitaminose A aiguë, qui entraîne la cécité. Toutefois, la prévalence des carences légères et modérées

en vitamine A, qui ne se manifestent par aucun signe clinique, est beaucoup plus élevée et les conséquences en sont plus graves pour la santé de l'enfant. Il a donc été décidé qu'il valait mieux veiller à ce que chaque enfant reçoive un apport suffisant en vitamine A plutôt que de chercher à éliminer les maladies de carence. La distribution de compléments en vitamine A à l'occasion des journées nationales d'immunisation a donné d'excellents résultats et a permis d'assurer une très large "couverture" des besoins en vitamine A dans plusieurs pays très étendus, comme le Bangladesh. En Mauritanie, une "Journée de la santé et de la nutrition" a été organisée pour vacciner les enfants et leur administrer en même temps des gélules de vitamine A et un anthelminthique. En Bolivie, l'UNICEF a contribué à l'introduction d'un sucre enrichi en vitamine A, qui permettra à peu de frais d'accroître l'apport en vitamine A à moyen terme. Des initiatives du même genre sont actuellement envisagées en Ouganda et aux Philippines.

55. Plusieurs bureaux de pays de l'UNICEF en Amérique latine et au Moyen-Orient travaillent actuellement en collaboration avec les gouvernements et l'industrie alimentaire afin de promouvoir l'adoption de programmes d'enrichissement de l'alimentation en fer. Au Venezuela, une évaluation de la législation qui oblige à enrichir les farines de blé et de maïs en fer et en vitamine B révèle que la prévalence de l'anémie parmi les enfants âgés de 7 à 15 ans a diminué de moitié alors que la situation économique s'est détériorée. En 1996, des représentants des gouvernements et de l'industrie meunière de 11 pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont décidé qu'il fallait poursuivre les programmes visant à enrichir la farine de blé en fer afin de lutter contre l'anémie dans la région.

56. En 1996, le nombre d'hôpitaux "amis des bébés" a presque doublé, passant de 4 282 à 8 319. Cette croissance exponentielle est le résultat d'un partenariat efficace avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les hôpitaux. Elle illustre les progrès considérables qui ont été accomplis en vue d'atteindre l'un des objectifs opérationnels de la Déclaration Innocenti, stratégie mondiale sur laquelle se fonde l'action de l'UNICEF en matière de protection, de promotion et d'encouragement de l'allaitement au sein. Là où il existe une collaboration permanente étroite avec les collectivités, la réalisation de cet objectif permettra à des millions d'enfants de naître dans des hôpitaux qui offrent un environnement approprié et incitent les mères à allaiter leurs nouveau-nés.

#### Éducation de base

57. L'UNICEF a renforcé son action en faveur de l'éducation des filles en dirigeant ses efforts vers les buts suivants : rendre l'éducation abordable pour les gouvernements et les parents; modifier les programmes scolaires et le matériel pédagogique pour en éliminer les stéréotypes; transformer l'environnement éducatif pour encourager les filles à aller à l'école et à terminer leur scolarité; recruter davantage d'enseignantes; faire figurer les questions liées aux différences entre les sexes au programme de formation des enseignants; et encourager une participation plus active de la collectivité. Il bénéficie de l'appui de l'Agence canadienne de développement international, du Gouvernement norvégien et de la Fondation Rockefeller. Un programme visant à renforcer la capacité des organisations non gouvernementales en Afrique à

promouvoir l'éducation des filles a été mis en route. À ce jour, 34 pays y ont déjà adhéré, mais des fonds n'ont été obtenus que pour 18 d'entre eux.

58. L'examen à mi-parcours de la Décennie des résultats obtenus en matière d'éducation a eu lieu à Amman en 1996. L'UNICEF, à qui le Forum sur l'éducation pour tous avait demandé de se charger des examens à mi-parcours de la Décennie concernant l'éducation en Afrique, a organisé deux réunions en 1996, l'une à Yaoundé pour l'Afrique occidentale et centrale et l'autre à Johannesburg pour l'Afrique orientale et australe. Les nombreux ministres africains de l'éducation qui y ont pris part se sont engagés à entreprendre à titre prioritaire dans leurs pays respectifs la collecte et l'analyse de données statistiques sur l'éducation et à utiliser ces données dans la planification. Ils se sont également engagés à examiner les problèmes liés au coût et au financement de l'éducation, notamment en vue de garantir l'accès des filles à l'éducation. Pendant la période considérée, les progrès en vue de réduire les inégalités entre les sexes et d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire sont restés insuffisants.

59. L'UNICEF a contribué à assurer la reprise de l'enseignement en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda après les perturbations causées par les troubles civils. Le contenu des pochettes éducatives, qui avaient été conçues pour l'enseignement dans des circonstances exceptionnelles a été étoffé : il comprend désormais le matériel pédagogique de base pour les maîtres et les élèves et pour la formation en cours d'emploi du personnel enseignant local.

60. Le programme d'évaluation continu appliqué au Swaziland ainsi que le renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'UNICEF dans le cadre de leur programme commun de suivi des résultats scolaires en Chine, au Liban, au Mali, au Maroc, à Maurice et en Oman, sont autant d'exemples qui illustrent parfaitement les efforts déployés conjointement en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement. L'UNICEF a aidé le Centre international pour l'évaluation éducative, à l'Université d'Ibadan (Nigéria), à organiser des cycles courts de formation pour le Nigéria et les pays voisins.

61. Par ailleurs, on a eu recours aux techniques audio-visuelles pour promouvoir l'éducation des parents. Quatre dessins animés ont été adaptés pour différents publics en Iraq, en Jordanie, en Tunisie, en Turquie et au Viet Nam. Ils sont aussi utilisés aux États-Unis.

62. En Inde, le programme "Enseignement et apprentissage dans la joie", fondé sur la participation des parents, des enfants, des enseignants et des collectivités locales, utilise des méthodes pédagogiques novatrices destinées à créer un environnement éducatif convivial. En Zambie, le programme d'école communautaire consiste à faire appel aux ressources de la collectivité pour que les enfants qui ne trouvent pas de place dans les écoles puissent recevoir un enseignement primaire. Le Ministère zambien de l'éducation est chargé, dans le cadre de ce programme, de fournir des manuels scolaires aux enfants.

Eau, environnement et assainissement

63. En 1996, les programmes de pays exécutés au Bangladesh, au Costa Rica, en Équateur, en Guinée, au Honduras, au Mali, au Panama et au Viet Nam ont une fois de plus mis l'accent sur les initiatives tendant à promouvoir l'enseignement de l'hygiène à l'école primaire. Au Burkina Faso et en Guinée-Bissau, la Faculté d'hygiène et de médecine tropicale de Londres ainsi que le Centre international de l'eau et de l'assainissement des Pays-Bas collaborent à la définition de nouvelles politiques de santé et d'assainissement à l'échelon local. L'Agence suédoise de développement international aide l'UNICEF à renforcer les programmes d'assainissement exécutés en Afrique australe et à introduire des techniques d'assainissement adaptées aux conditions en Afrique occidentale et centrale. L'UNICEF et la Banque mondiale ont convenu de travailler en collaboration dans plusieurs pays d'Afrique. Les deux organisations signeront prochainement un mémorandum d'accord en vue d'encourager les progrès en matière de sécurité hydrique des ménages et d'assainissement dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

64. Un guide sur les stratégies et les méthodes d'évaluation des pratiques d'hygiène relative à l'eau et à l'assainissement sera prochainement publié avec la collaboration de l'Overseas Development Administration du Royaume-Uni, de la Fondation internationale pour la nutrition en faveur des pays en développement et de la Faculté d'hygiène et de médecine tropicale de Londres. Cet outil, qui vient s'ajouter au "Répertoire des programmes d'assainissement", actuellement mis au point avec la collaboration technique de l'Agence des États-Unis pour le développement international dans le cadre de son projet d'hygiène du milieu, permettra aux bureaux de pays d'améliorer la qualité des programmes qu'ils mettent en oeuvre. Une stratégie commune d'approvisionnement en eau et d'assainissement a été définie avec le concours de l'OMS et a été examinée par le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires à sa dernière réunion.

65. Dans le cadre de ses activités liées à l'environnement, l'UNICEF a signé un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement en mars 1997. Ces deux organismes ont par ailleurs rédigé conjointement un document d'information sur le saturnisme et ses effets sur les enfants. L'UNICEF envisage de travailler en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales s'occupant de protection de l'environnement, telles que le Fonds mondial pour la nature et l'Alliance mondiale pour la nature. En Inde, l'UNICEF a rebaptisé le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement "Environnement de l'enfant" et a commencé à réorienter son action vers la notion de gestion communautaire du milieu aquatique en entreprenant, avec la collaboration du Fonds mondial pour la nature, une étude sur l'eau douce dans cinq écozones de ce pays. Cette étude a pour objet de recenser les besoins des collectivités en matière de gestion du milieu aquatique, puisque l'action de l'UNICEF tend désormais à assurer la sécurité hydrique des ménages et pas seulement l'approvisionnement en eau.

B. Renforcement des capacités, participation des communautés et viabilité des programmes

66. En 1994, l'UNICEF a publié, sous le titre "A Ten-Point Test of Sustainable Development" (Dix critères à respecter pour établir un programme viable), des

/...

directives sur la manière d'évaluer la viabilité des programmes. Ces directives demeurent valables et sont même d'autant plus importantes que l'on comprend mieux la nature des liens entre les programmes de pays et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'un des principes aujourd'hui avérés en matière de programmation veut que le renforcement des capacités nationales et la responsabilisation sont indispensables à la viabilité des programmes et qu'il importe de tirer parti des capacités locales, en mettant l'accent sur les stratégies qui associent les familles, les communautés et les autorités locales à l'analyse des problèmes, à la recherche de solutions et à l'évaluation de l'efficacité des programmes.

67. La stratégie mise en oeuvre dans le domaine de la santé en Ouganda, qui vise principalement à améliorer l'aptitude des communautés à cerner les problèmes et les besoins les plus pressants et à prendre les mesures voulues, est un bon exemple de stratégie efficace conçue pour accroître la viabilité des programmes. La formule à vocation communautaire adoptée en République-Unie de Tanzanie, qui était initialement centrée sur la nutrition et la santé, a été élargie dans son objet, à l'éducation et à la prévention du VIH/sida, et dans sa portée géographique. La démarche axée sur le renforcement des capacités s'est révélée efficace, puisqu'elle a permis de réduire la malnutrition aiguë et modérée de 60 % et 40 %, respectivement, et qu'elle a encouragé les familles à s'attaquer aux problèmes plus vastes de la survie, du développement, de la protection et de la participation. Au Brésil, le principe de la participation communautaire est relié au problème des droits de l'homme en général et à celui des droits de l'enfant en particulier. L'accent est mis sur l'assistance juridique touchant les rapports entre les communautés et les autorités publiques, l'organisation de cours d'instruction civique à l'intention des adultes, des adolescents et des enfants, et le renforcement des mouvements sociaux et de leur action en vue de faire respecter les droits fondamentaux. Le Bureau de l'UNICEF au Brésil a largement contribué à la création de conseils pour la protection des droits des enfants et des adolescents ainsi que de conseils de tuteurs, auxquels il a apporté son soutien car ils jouent un rôle capital dans l'élaboration de politiques gouvernementales visant à protéger lesdits droits.

68. Des méthodes participatives sont aussi adoptées par plusieurs pays où elles ont une incidence sur tous les aspects de la programmation. Dans les opérations de planification, les ateliers de formation et les activités d'évaluation, on commence à recourir à des méthodes axées sur la responsabilisation et la participation. Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, le programme appliqué en Inde appuie les efforts concertés visant à inscrire la reconnaissance des droits de l'enfant dans le cadre plus large de l'action communautaire, ce qui suppose une collaboration avec les associations de femmes et les élus locaux, des activités de formation au travail en équipe et au renforcement des capacités locales, et la promotion d'activités d'analyse et de suivi au niveau des communautés. L'Égypte concentre ses efforts sur les personnes marginalisées vivant dans les zones rurales et urbaines les plus défavorisées et les moins desservies. Elle s'efforce d'accroître le rôle des communautés dans la prise des décisions, le développement des capacités locales et les activités de suivi menées au niveau de la communauté et de les faire participer davantage à tous les stades de la planification et de la mise en oeuvre des programmes. Au Ghana, la nouvelle stratégie de développement

communautaire porte principalement sur les districts défavorisés. Un système de responsabilisation axé sur le dialogue et la planification conjointe avec les populations locales a été adopté, et il est complété par des mesures visant à renforcer les capacités. L'Indonésie a opté pour une stratégie intégrée de planification faisant appel aux collectivités de base, qui résulte d'une volonté accrue de décentraliser les pouvoirs et les responsabilités en matière de planification et de budgétisation. La Zambie s'emploie principalement à renforcer la capacité des communautés et des familles de protéger les enfants et d'en prendre soin, le but étant de doter les communautés des compétences et des moyens nécessaires pour déterminer les besoins les plus pressants et prendre les mesures voulues.

69. Une étude est actuellement menée pour recenser et analyser les différentes formes de participation communautaire dans plusieurs programmes de pays, ce qui permettrait de déterminer quelles pratiques donnent les meilleurs résultats et quels enseignements il faut en tirer sur le plan de la participation et de la responsabilisation des populations locales. Un rapport complet sur la question devrait être disponible d'ici à la fin de 1997.

### C. Renforcement de l'évaluation et du suivi

70. En 1996, le Bureau de l'évaluation et de la recherche, le Bureau de la planification et de la coordination et le Bureau des politiques sociales et de l'analyse économique ont été regroupés en une seule entité, la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification, afin de mieux intégrer les résultats et enseignements des évaluations à la planification stratégique et aux grandes orientations de l'Organisation. Au cours de l'année écoulée, les activités d'évaluation et de suivi ont consisté essentiellement à : a) mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à mi-décennie relatifs aux enfants; b) tirer des enseignements de l'évolution des différents programmes de l'UNICEF, en particulier dans le domaine de la santé (Initiative de Bamako), du VIH/sida et des secours d'urgence; c) renforcer les capacités (formation du personnel et enrichissement des bases de données); d) intégrer le suivi et l'évaluation au stade de la préparation des programmes de pays, et ce, par une meilleure planification; et e) perfectionner les méthodes d'évaluation, en mettant l'accent sur les droits de l'enfant et l'évaluation participative.

71. Les activités visant à renforcer le suivi et l'évaluation sont au coeur du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion, qui tient compte du rôle positif que ces activités jouent dans plusieurs domaines (contrôle et responsabilités, efficacité des programmes et apprentissage et planification stratégique internes). Le plan intégré de suivi et d'évaluation, qui fait désormais partie de toutes les propositions de programme, sera vraisemblablement appliqué de manière plus cohérente, puisqu'il sera inclus dans le plan de gestion des programmes de pays et que sa mise en oeuvre pourra être surveillée plus régulièrement grâce au nouveau système de gestion des programmes.

72. En 1996, des résultats notables ont été obtenus en ce qui concerne le suivi de la situation des enfants. Au premier rang de ces réalisations figure le travail accompli à l'échelle mondiale pour mesurer les progrès enregistrés dans les différents pays en ce qui concerne la réalisation des objectifs à mi-décennie relatifs aux enfants, travail dont il a été rendu compte dans le

rapport à mi-décennie du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale, ainsi que dans le rapport intérimaire de l'UNICEF sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants (E/ICEF/1997/14), dont le Conseil d'administration est saisi à sa présente session. L'UNICEF a financé la collecte et l'analyse de données dans plus de 100 pays, dont près de 70 ont utilisé la méthode de l'enquête en grappes à indicateur multiple, un moyen efficace et économique mis au point par le Fonds, en collaboration avec l'OMS, l'UNESCO, le FNUAP, le Bureau de statistique de l'ONU et les "Centers for Disease Control and Prevention" des États-Unis. Dans nombre de pays, cette initiative a aidé à renforcer la capacité des bureaux de statistique nationaux de collecter et d'analyser des données sociales. Des bureaux de statistique de pays africains et la Commission économique pour l'Afrique, en particulier, ont demandé que cette activité se poursuive.

73. Les méthodes d'évaluation des programmes de pays ont été perfectionnées en 1996. Des directives ont été mises au point à partir de données d'expérience récentes, puis appliquées pour évaluer le programme exécuté en Haïti (1992-1996). Cette évaluation a permis de mieux comprendre comment le programme s'était adapté à l'évolution des rôles de l'État et de la société civile pendant les différentes phases de la crise et de la période de transition, et de tirer des enseignements plus généraux que l'UNICEF a appliqués lors de situations d'urgence complexes en 1996. Une attention particulière a été accordée aux situations de ce type en 1996 parce que l'évolution rapide des situations, les difficultés d'accès, l'insécurité et les ajustements fréquents qu'il faut apporter aux formules adoptées rendent le suivi et l'évaluation particulièrement importants.

74. En 1996, une nouvelle version plus conviviale (exploitable sur Windows) de la base de données sur les évaluations, contenant plus de 6 000 études et évaluations, a été communiquée aux bureaux de pays, et une version mise à jour sera bientôt distribuée sur CD-ROM. Cet outil, qui peut être un puissant facteur d'efficacité, permettra à l'UNICEF et à d'autres partenaires de consulter les bilans et les résultats d'évaluations effectuées dans le monde entier. Un aspect novateur dans ce domaine, à savoir la formule des groupes d'appui technique, a fait l'objet d'une évaluation entreprise par le Diakonhjemmet International Centre (Norvège), qui donne un aperçu fort utile du processus d'apprentissage au niveau des organisations et des changements intervenus tant à l'UNICEF que dans ses rapports avec les principaux partenaires. On y trouve également une analyse positive de l'importance et de l'efficacité de cette initiative en tant que stratégie permettant d'accélérer le processus d'apprentissage et l'élaboration de programmes d'intervention (concernant en l'occurrence le VIH/sida) face à des problèmes nouveaux.

75. Dans le cadre des efforts constamment déployés pour améliorer l'harmonisation et la coordination interinstitutions, l'UNICEF a collaboré avec les autres organismes relevant du Groupe consultatif mixte des politiques à l'élaboration et à la diffusion à grande échelle du document intitulé "Directives communes concernant le suivi et l'évaluation", qui est d'une grande utilité pour le suivi et l'évaluation des projets et programmes et comprend des recommandations relatives aux examens à mi-parcours des programmes de pays. La méthode d'évaluation commune des programmes de pays, élaborée en collaboration avec le Groupe consultatif, a été mise en pratique. Les réunions du Groupe de



travail interorganisations de l'évaluation ont continué de servir de cadre aux efforts de coordination et aux échanges d'informations entre les bureaux des organismes des Nations Unies et des institutions issues des Accords de Bretton Woods chargés de l'évaluation des programmes.

76. En 1996, les efforts déployés pour renforcer le suivi et l'évaluation en Afrique ont commencé à porter leurs fruits. Des ateliers régionaux organisés à l'intention du personnel des bureaux de pays chargé du suivi et de l'évaluation ont permis de fixer des orientations techniques dans des domaines tels que l'évaluation participative, l'analyse des politiques, les activités d'évaluation faisant appel à la participation des populations rurales et les enquêtes en grappes à indicateur multiple, ainsi que de favoriser la constitution de réseaux et l'échange de renseignements entre pays. En règle générale, ce sont les pays qui s'apprêtaient à soumettre des propositions au Conseil qui ont été les premiers à recevoir une aide, ce qui leur permettait d'améliorer la qualité du plan de suivi et d'évaluation du nouveau programme de pays et de mieux tirer parti des résultats des programmes précédents.

#### D. Les femmes et le développement

77. Dans la plupart des pays, la dynamique enclenchée par les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en septembre 1995, s'est traduite par des engagements politiques touchant le suivi de la conférence au moyen de nouvelles mesures et de nouveaux programmes nationaux en faveur des femmes et des filles. Elle a offert, à l'échelon des pays, une excellente occasion d'intégrer les questions féminines dans plusieurs des nouveaux programmes de coopération nationaux approuvés par le Conseil d'administration en septembre 1996. Le Belize, la Côte d'Ivoire, le Malawi, la Namibie et le Népal se sont fixé dans leurs programmes de pays des objectifs précis en matière de réduction des inégalités et d'aide à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; ils ont également mis l'accent sur la nécessité de suivre l'exécution des programmes sous l'angle de l'équité entre les sexes. Ces programmes de pays prévoient la mise place de programmes multisectoriels axés sur l'éducation des filles, la réduction du taux de mortalité féminine, la prévention des grossesses chez les adolescentes et la lutte contre le VIH/sida, ainsi que l'élimination de pratiques discriminatoires telles que la mutilation génitale des femmes et le mariage précoce.

78. En ce qui concerne la pratique de la mutilation génitale des femmes, quatre pays d'Afrique de l'Est (Éthiopie, Érythrée, Kenya et Somalie) ont adopté une stratégie régionale qui met l'accent sur des approches communautaires participatives faisant appel au personnel féminin des secteurs de la santé, de l'éducation et des communications. Des plans semblables sont en cours d'exécution en Égypte et, par l'intermédiaire de l'Initiative des villages amis des enfants, au Soudan. Les enseignements tirés de ces activités seront des plus utiles pour élargir ces programmes à d'autres régions et les reproduire dans les pays voisins.

79. L'inquiétude croissante suscitée par les violences dont sont victimes les femmes et les filles au sein de la famille en Asie du sud est à l'origine du lancement d'un projet régional qui vise à recenser les femmes qui militent

/...

contre ce phénomène et à rassembler des informations sur les actions particulièrement probantes menées par des organisations locales, cela à des fins diverses. Il s'agit notamment de diffuser les informations dans chacun des sept pays de la région, de mettre au point, dans le cadre des programmes de pays, des stratégies de lutte contre la violence, et d'organiser à l'intérieur des pays de la région et entre eux des réseaux de militants, de prestataires de services et d'avocats. En République dominicaine, au Guyana, à la Jamaïque, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines et en République-Unie de Tanzanie, des ONG ont lancé des initiatives analogues et organisé des activités spéciales et des campagnes de sensibilisation au problème de la violence dans la famille, encourageant les femmes et les hommes à s'intéresser à la question des droits des femmes.

80. En ce qui concerne les besoins et les droits des adolescentes, les progrès sont lents. L'extrême diversité des problèmes rencontrés par les jeunes filles et la complexité du milieu familial qui est souvent le leur sont autant de difficultés considérables pour les responsables de l'élaboration des politiques : taux élevés d'abandon scolaire; accroissement du nombre des grossesses et des cas de VIH/sida chez les adolescentes; vulnérabilité face aux risques d'exploitation et de violences sexuelles, et d'autres pratiques préjudiciables; malnutrition; et charge de travail excessive, sans grand espoir que les choses changent de ce point de vue dans la plupart des pays en développement. Dans des pays comme le Botswana, la Chine, le Costa Rica, les Caraïbes orientales, la Jamaïque, le Malawi, le Nigéria et le Pérou, on s'efforce de résoudre ces problèmes au moyen de programmes novateurs portant sur l'enseignement informel, la nutrition, le conseil aux adolescentes enceintes et les activités éducatives conçues pour prévenir la transmission du VIH/sida.

81. Le rapport que le Directeur exécutif a présenté au Conseil économique et social, et dont le Conseil d'administration a été saisi à sa précédente session, apportait des informations sur le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'UNICEF participe activement à l'élaboration de plans nationaux d'exécution du Programme d'action et, au niveau régional, a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies à l'organisation de réunions et d'autres manifestations. C'est ainsi qu'au début de 1996, le Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique a organisé avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique une réunion régionale de délégations gouvernementales afin d'examiner le suivi des plans d'action régional et nationaux. En juin, le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), a financé une réunion de coordinateurs nationaux pour les femmes et d'ONG, entre autres, afin d'élaborer un plan régional reposant sur le partenariat et la collaboration des ONG. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe s'est associé au Gouvernement ougandais et à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour organiser à Kampala, en septembre 1996, une conférence régionale sur l'éducation et l'alphabétisation des femmes. Dans la Déclaration de Kampala, adoptée par les délégués de 35 pays africains, les gouvernements se sont clairement engagés à lutter contre les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et à fournir des directives pour une action future dans celui de l'éducation des filles et des femmes.

82. À l'échelle mondiale, l'UNICEF est membre du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes mis en place par le Secrétaire général, ainsi que du sous-groupe sur la participation des femmes au développement du Groupe consultatif mixte des politiques. Le Fonds a participé, dans l'optique de son mandat, à l'élaboration du plan à moyen terme à l'échelle du système pour le suivi du Programme d'action de Beijing, comme il participe à un grand nombre d'activités concertées interinstitutionnelles. Plus récemment, le sous-groupe chargé d'étudier la participation des femmes au développement a préparé un rapport sur la responsabilité et les obligations des organismes des Nations Unies en matière d'intégration de la question de l'égalité des sexes. Le Comité interinstitutions a examiné en mars 1997 les recommandations formulées dans cette étude en vue de les faire appliquer dans l'ensemble du système.

#### E. Opérations d'urgence

##### Coordination de l'aide humanitaire

83. Au cours de l'année 1996, la collaboration entre l'UNICEF et le Département des affaires humanitaires (DAH) de l'ONU s'est élargie tant au niveau de la politique générale que sur des plans concrets. Pour contribuer à une initiative du DAH relative à l'effet des sanctions, l'UNICEF a commandé une étude, encore inachevée, visant à définir les critères d'évaluation de l'impact des sanctions sur le bien-être des enfants.

84. Le DAH assure la coordination des interventions de l'ONU en ce qui concerne les mines terrestres et l'UNICEF élabore quant à lui des normes et des directives sur la sensibilisation aux dangers que représentent ces armes.

85. L'UNICEF et le DAH ont également effectué conjointement des évaluations et des bilans d'opérations humanitaires, le plus important de l'année ayant été le bilan de l'opération Survie au Soudan. Celui-ci approuvait, d'une manière générale, l'action de l'UNICEF et de ladite opération et en faisait ressortir les effets positifs pour les enfants, mais il soulevait aussi un certain nombre de nouveaux problèmes liés aux activités de promotion et de protection des droits des enfants touchés par les conflits armés ou déplacés dans leur propre pays en raison de tels conflits, ce qui a conduit à réexaminer les stratégies de programme du Fonds.

86. Concrètement, l'UNICEF a soutenu le système de coordination en détachant du personnel auprès du DAH tant au siège que sur le terrain. Actuellement, les coordonnateurs pour l'action humanitaire dans la région des Grands Lacs et en Iraq sont des cadres supérieurs du Fonds. Dans le nord de l'Iraq et dans le secteur sud de l'opération Survie au Soudan, où il joue le rôle d'organisme chef de fil, l'UNICEF a renforcé ses effectifs de gestion des opérations, permettant ainsi aux coordonnateurs de se consacrer davantage à leurs activités interinstitutionnelles. Trois fonctionnaires supplémentaires, dont le directeur du Groupe des services d'appui, occupent des postes importants dans les services de New York et de Genève du DAH.

87. L'UNICEF participe au fonctionnement du Conseil économique et social et souhaiterait voir se mettre en place un mécanisme de coordination plus efficace

et mieux défini, dans lequel le Comité permanent interorganisations jouerait un rôle plus important.

88. L'on privilégie de plus en plus les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, des ONG et d'autres entités afin de faciliter l'application effective des politiques en question. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Save the Children Alliance et le DAH ne sont que quelques-uns des principaux partenaires.

Suivi du programme antiguerre et de l'étude réalisée par Graça Machel

89. La publicité faite au programme antiguerre dans le rapport sur La situation des enfants dans le monde, 1996 et la présentation de l'étude de Graça Machel à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ont l'une et l'autre permis d'élever le rang de priorité accordé à la situation des enfants touchés par les conflits et de mettre en lumière l'orientation nouvelle donnée à la politique du Fonds. En s'inspirant de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF s'efforce de donner une importance bien plus grande à la réalisation des droits de l'enfant dans les situations de conflit armé; à la protection des enfants contre les mauvais traitements, l'abandon, l'exploitation et la discrimination; et à la promotion des principes humanitaires. Le rapport intitulé "Les enfants et les femmes dans les situations d'urgence : priorités stratégiques et objectifs opérationnels de l'UNICEF" (E/ICEF/1997/7), adopté par le Conseil d'administration en janvier 1997 [E/ICEF/1997/12 (Part I)], présente le cadre général des activités menées par l'UNICEF dans les situations d'urgence, reprend les recommandations formulées dans le rapport de Graça Machel et définit des actions concrètes que le Fonds prévoit d'entreprendre ou a déjà entreprises au titre de ses programmes d'urgence.

90. Dans le cadre général ainsi défini, d'autres mesures et stratégies sont formulées dans de nombreux domaines mis en avant dans l'étude de Graça Machel - protection des enfants, sanctions, sensibilisation au danger des mines terrestres, question des enfants déplacés dans leur propre pays et enfants non accompagnés, etc. À l'échelle mondiale, l'UNICEF participe activement à la campagne pour l'interdiction totale de l'utilisation de mines antipersonnel et pour l'adoption du Protocole facultatif concernant la participation d'enfants aux conflits armés. Il agit dans la mesure du possible en collaboration avec d'autres organismes, notamment le HCR pour ce qui touche aux questions cruciales de la protection des enfants et des enfants non accompagnés.

91. Pour concourir à la mise en oeuvre de ces politiques et de ces stratégies à l'échelle nationale, on a déjà entrepris d'élaborer des directives et des recueils des meilleures pratiques relatives aux enfants-soldats et à la sensibilisation au danger des mines terrestres. Un module d'apprentissage des principes humanitaires et de la protection a également été mis au point en collaboration avec l'Initiative de formation pour les situations d'urgence complexes, qui associe les organismes des Nations Unies et les ONG et doit être lancée dès la mi-1997. L'élaboration de la version révisée du manuel de l'UNICEF sur les situations d'urgence, dans lequel sont énoncées des directives pratiques concernant toutes ces questions, touche à sa fin; ce document sera d'un grand secours pour le personnel chargé d'exécuter les programmes sur le terrain.

92. Quelques exemples concrets illustrent certaines des initiatives actuelles de l'UNICEF. Ainsi, à la suite de l'initiative mise en place dans le sud du Soudan, le Fonds a signé avec le Gouvernement burundais un accord sur la protection des enfants et entrepris d'organiser un programme à cette fin. En Afghanistan, invoquant le caractère non-discriminatoire de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF a retiré son appui aux écoles qui n'acceptent pas de filles. Au Libéria, le Fonds participe activement aux activités de démobilisation et de réintégration des enfants-soldats, dans le cadre d'une stratégie intensive de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant.

93. Conscient que le renforcement des capacités internes est essentiel au suivi et à l'application des recommandations énoncées dans le rapport de Graça Machel et dans le programme antiguerre, l'UNICEF a fait de la protection des enfants dans les situations d'urgence complexes l'une de ses priorités en matière de formation à l'échelle mondiale. Le Bureau des programmes d'urgence et la Section de la formation et du perfectionnement du personnel travaillent en étroite collaboration à la promotion de ce type de formation.

94. L'UNICEF fait entièrement sienne la recommandation formulée dans le rapport de Graça Machel tendant à nommer un Rapporteur spécial chargé de la question des enfants touchés par les conflits armés. Le Fonds a déjà examiné, à l'occasion de discussions approfondies avec le HCR et la Commission des droits de l'homme, l'appui à fournir au bureau du Rapporteur spécial une fois qu'il aura été créé.

#### IV. QUESTIONS D'UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### A. Suivi des conférences internationales

95. L'UNICEF a participé activement aux travaux des trois équipes spéciales interinstitutions et du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, en vue de mettre en place, à l'échelle du système des Nations Unies, des mécanismes de mise en oeuvre des objectifs prioritaires issus des conférences internationales tenues récemment. Conformément aux objectifs qu'elles s'étaient initialement fixés pour 1997, les équipes spéciales s'emploieront à définir les modalités propres à améliorer la coordination du soutien aux niveaux régional et national, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, de sorte que les bureaux extérieurs de l'ONU soient en mesure d'aider de manière plus efficace les gouvernements et les institutions nationales à atteindre les objectifs fixés lors des conférences.

96. L'Équipe spéciale interinstitutions sur l'emploi et le développement durable a surtout établi un rapport de synthèse, conçu plus particulièrement dans l'optique du système des coordonnateurs résidents. L'on y trouve un résumé des enseignements tirés de l'action menée aux niveaux national et multinational, en vue de : a) proposer des moyens permettant d'améliorer à l'avenir la collaboration interinstitutions; b) définir avec précision les différents éléments qui contribuent au succès des mesures en faveur de l'emploi et de moyens d'existence viables dans des situations spécifiques et les indicateurs nécessaires pour évaluer les réalisations dans ces domaines. Pour l'essentiel, ce rapport de synthèse sera établi à partir des examens des programmes de pays sous l'angle des facteurs liés à l'emploi et aux moyens d'existence durables,

dans le cadre de sept études de cas correspondant à différents niveaux de développement et possibilités de tirer des enseignements du cas considéré.

97. Ces études de cas ont été complétées par des ateliers nationaux d'une durée d'une journée consacrés à un dialogue entre des responsables de l'action gouvernementale, des représentants de la société civile, des représentants des travailleurs et des organisations patronales, des membres des instituts nationaux de recherche, ainsi que des représentants des médias et de la communauté des donateurs. Ces ateliers ont permis de diffuser les résultats des études susmentionnées, de parvenir à un consensus au sujet des recommandations formulées et de préciser le soutien qui devrait être apporté à l'avenir par le système des Nations Unies.

98. L'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous doit établir six produits : a) des directives concernant le système des coordonnateurs résidents; b) une affiche illustrant par un graphique les indicateurs de base des services sociaux; c) des recueils des pratiques les plus performantes et des enseignements tirés de la collaboration avec les donateurs dans le secteur social; d) une fiche de petit format pour le plaidoyer en faveur des services sociaux de base; e) un ensemble d'indicateurs permettant de juger de l'application des recommandations issues des grandes conférences dans le secteur social; f) un recueil de conventions et traités concernant le secteur social.

99. L'Équipe spéciale pour la promotion de conditions favorables au développement économique et social s'est employée à faire une synthèse des pratiques les plus performantes et des enseignements les plus pertinents, en vue : a) d'identifier les éléments de nature à créer les conditions favorables au développement économique et social; b) de mettre en place des mécanismes permettant d'améliorer la coordination interinstitutions à cet effet. Par l'entremise de deux sous-groupes, l'Équipe sur le cadre macro-économique et social étudie la manière dont les institutions du système des Nations Unies peuvent aider les pays à mettre en place un cadre social et macro-économique approprié, à partir d'études de cas portant sur un échantillon représentatif de cinq pays, à savoir la Hongrie, le Mexique, l'Ouganda, le Viet Nam et la Zambie. L'Équipe sur le renforcement des capacités de gestion des affaires publiques a entrepris d'établir un rapport de synthèse d'après les résultats des études menées par ses institutions membres, recensant les pratiques les plus performantes et prenant en considération le mandat et les avantages comparatifs respectifs de chaque institution.

100. Toutes ces équipes ont par ailleurs abordé plusieurs thèmes intersectoriels - indicateurs et données, aspects sexospécifiques et viabilité - et ont collaboré à leur approfondissement.

101. Depuis que ce processus a été lancé, les bureaux extérieurs de l'UNICEF, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, ont commencé à utiliser ce mécanisme des équipes spéciales pour organiser des activités de suivi au niveau des pays, avec la pleine participation des autorités nationales et locales, des ONG et des partenaires au sein du système des Nations Unies. Ces activités ne pourront que prendre rapidement de l'ampleur avec l'achèvement des directives établies par les équipes spéciales, mais l'on peut d'ores et déjà citer maints exemples positifs :

/...

a) Madagascar : création de groupes thématiques sur les services sociaux de base, l'emploi et les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire et l'accès de tous aux revenus et aux ressources, ainsi que sur plusieurs thèmes intersectoriels - les femmes, le renforcement des capacités et la viabilité notamment;

b) Liban : création d'équipes spéciales sur le modèle de celles existant au siège, l'UNICEF ayant convoqué la réunion initiale du groupe des services sociaux de base;

c) Inde : création des quatre groupes de travail interinstitutions suivants : les femmes et le développement, éducation, population et développement, et VIH/sida. L'UNICEF participe largement à ces travaux et est l'un des organismes chef de file des deux premiers groupes;

d) Kazakstan : création de quatre groupes thématiques sur les services sociaux, la promotion de la femme, l'emploi et le développement durable. L'UNICEF copréside les deux premiers;

e) El Salvador : mise en place de plusieurs mécanismes spéciaux de coordination pour assurer le suivi des conférences internationales, en ce qui concerne notamment la population et le développement, le développement social et le rôle des femmes dans le développement.

102. En principe, la mise en place de mécanismes de suivi devrait fortement s'accélérer avec l'achèvement des travaux des équipes spéciales du siège et la diffusion des directives et autres outils d'appui qu'elles auront élaborés. La réussite ou l'échec des activités de suivi menées soit par l'UNICEF, soit à l'échelle du système, seront fonction des résultats concrets et mesurables obtenus sur le terrain.

#### B. Généralisation du perfectionnement des méthodes de gestion

103. La généralisation du programme de perfectionnement des méthodes de gestion constitue, depuis le milieu de 1996, le pivot des efforts déployés en vue de la réforme du secrétariat. Les équipes chargées de ce programme et des consultants extérieurs ont achevé leurs travaux visant à établir un cadre régissant l'obligation redditionnelle au sein de l'UNICEF et ont formulé des recommandations sur les structures et systèmes qui pourraient contribuer à la décentralisation des opérations menées par le Fonds. Ces recommandations ont fait l'objet d'un examen interne, ont été comparées aux propositions de réformes avancées par la société Booz Allen & Hamilton et ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration, ce qui a permis de définir des priorités pour la suite des réformes en 1996-1997. Comme initialement prévu, l'Équipe spéciale de gestion a été dissoute en décembre 1996, et le Bureau de la Directrice générale assure désormais le suivi et le contrôle du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, l'encadrement étant chargé au premier chef de mettre en oeuvre le programme de réformes.

104. Durant cette période, le secrétariat et le Conseil d'administration ont entretenu en permanence un dialogue constructif sur les principes structurants du programme de perfectionnement des méthodes de gestion et sur les

modifications à apporter aux structures, aux systèmes opérationnels et aux méthodes de travail du Fonds, en particulier celles relatives à la gestion des programmes et des ressources humaines et financières.

105. Durant cette période, l'application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion a débouché, entre autres, sur deux réalisations importantes, à savoir la création et la mise à l'épreuve sur le terrain du système de gestion des programmes, et l'établissement du premier budget intégré du siège et des bureaux régionaux.

106. Le premier budget intégré du siège et des bureaux régionaux (E/ICEF/1996/AB/L.5 et Corr.1) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en avril 1996 (décisions 1996/10 et 1996/14).

107. Durant l'année 1996, l'UNICEF a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD et le FNUAP pour l'harmonisation des budgets. Cette opération a donné lieu à l'établissement d'un rapport qui a été soumis au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en janvier 1997 (E/ICEF/1997/AB/L.3 et Add.1), et que le Conseil a approuvé par sa décision 1997/5. Ainsi, la présentation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, ainsi que les définitions et méthodes s'y rapportant, ont été harmonisées, et le budget d'appui biennal qui sera soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 1998 sera établi sur cette base.

108. Un rapport intitulé "Budgétisation intégrée à l'UNICEF" (E/ICEF/1997/AB/L.4) a été présenté au Conseil d'administration et approuvé par lui à sa première session ordinaire de 1997 (décision 1997/3). Ce rapport indique les modifications à apporter au mode de présentation du budget intégré compte tenu de l'harmonisation des directives budgétaires.

109. La société de conseil KPMG/Peat Marwick a achevé une étude portant sur les procédures et systèmes financiers de l'UNICEF. Cette étude a donné lieu à des recommandations tendant à introduire un nouveau système financier, à renforcer la structure organisationnelle et à revoir les procédures opérationnelles. L'UNICEF a retenu un système financier disponible sur le marché qui répond aux besoins de l'ensemble du Fonds, y compris aux fonctions commerciales afférentes à l'OCV et à la Division des approvisionnements. L'installation du nouveau système a commencé en mars 1997.

110. L'UNICEF a continué à participer activement aux travaux du Groupe de travail interinstitutions sur les états financiers créé en 1994 par le Comité consultatif pour les questions administratives.

### C. Vérification des comptes et contrôle interne

111. Durant l'année 1996, l'UNICEF a mené 30 opérations de vérification des comptes (25 dans les bureaux de pays et 5 au siège). Les effectifs du Bureau de la vérification interne des comptes ont été renforcés par l'adjonction de deux postes d'administrateur, et des ressources supplémentaires ont été prévues pour permettre à l'UNICEF d'avoir recours, si besoin est, à des services spécialisés extérieurs. Un nouveau directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a été recruté et d'autres postes vacants ont été pourvus. On porte

/...



désormais une attention croissante à la qualité de ces opérations, et une nouvelle stratégie a été élaborée en vue de déterminer la façon dont l'UNICEF devrait aborder celles-ci. Il est à présent possible de déterminer de manière plus efficace quels sont les services des bureaux extérieurs ou du siège dont les comptes doivent être vérifiés, sur la base de différents facteurs de risque tels que l'ampleur du solde des comptes d'attente et la présentation tardive des comptes. Une attention particulière est accordée aux grands bureaux extérieurs et aux principales divisions du siège, telles que la Division des approvisionnements. La plupart des vérifications des comptes ont permis de constater qu'un renforcement de la surveillance et du contrôle s'impose et, à cet égard, des mesures sont prises en vue d'améliorer les opérations de contrôle interne de surveillance et de supervision. Les opérations de vérification des comptes prennent un caractère de plus en plus participatif, et facilitent l'élaboration de plans visant à améliorer le fonctionnement des différents bureaux et trouver une solution aux problèmes fondamentaux.

112. L'UNICEF s'est également attaché à déterminer les possibilités d'améliorer davantage son efficacité. Un travail novateur d'évaluation de la qualité de l'exécution des programmes a été entrepris, en consultation étroite avec les personnes chargées de diriger les opérations d'évaluation des programmes. En outre, le Fonds s'emploie tout particulièrement à tirer le meilleur parti des ressources disponibles dans tous les aspects de ses opérations et des activités relatives à ses programmes.

113. Le secrétariat suit avec plus d'attention l'application des recommandations issues des vérifications des comptes et effectue des visites de contrôle lorsque cette application semble problématique. Une vaste opération de vérification des comptes ayant été menée dans le bureau du Kenya en 1996, les vérificateurs ont été en mesure de confirmer en janvier 1997 qu'à l'exception de trois d'entre elles, les 67 recommandations issues de la vérification de 1996 avaient été appliquées.

## V. MOBILISATION DES RESSOURCES, RECETTES ET DÉPENSES

### A. Mobilisation de contributions accrues à la masse commune des ressources

114. À une époque où les principaux donateurs réduisent leur aide publique au développement et où les recettes provenant de cette source se tassent, il importe tout particulièrement que l'UNICEF s'efforce d'accroître la masse commune des ressources, en valeur absolue et en valeur relative, afin de pouvoir faire face avec plus de souplesse aux problèmes prioritaires des enfants et de préserver le caractère multilatéral et la qualité des opérations de l'UNICEF. Cette question de la masse commune des ressources a été portée à l'attention du Conseil d'administration et des comités nationaux à maintes occasions, notamment dans le rapport de la Directrice générale de 1996 [E/ICEF/1996/10 (Part I)]. Plus généralement, la question de la mobilisation de ressources de base qui soient prévisibles, sûres et continues est actuellement examinée dans le cadre des discussions sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et elle fait l'objet de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, ces deux points étant abordés dans le rapport annuel de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/ICEF/1997/10 (Part I), chap. II).

/...

115. La part de la masse commune des ressources est passée de 53 % en 1995 à 58 % en 1996 du fait d'une augmentation de 14 millions de dollars des recettes à ce titre et d'une baisse des recettes totales, due essentiellement à une baisse des recettes au titre des opérations d'urgence et des fonds supplémentaires. L'UNICEF est reconnaissant aux pays donateurs qui ont augmenté leurs contributions en monnaie locale à la masse commune des ressources en 1996, notamment la Finlande, les Pays-Bas, le Japon, la Norvège et le Danemark qui figurent parmi les 10 premiers.

116. Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour mobiliser davantage de contributions à la masse commune des ressources. D'une manière générale, l'UNICEF s'attache à déterminer avec les donateurs les contributions qui peuvent être affectées à cette source plutôt qu'aux fonds supplémentaires lorsque les exigences particulières des donateurs en matière d'information et d'établissement de rapports peuvent être satisfaites.

117. Les comités nationaux ont indiqué que si le mécanisme actuel d'établissement de rapports annuels sur l'utilisation de la masse commune des ressources pour le financement des programmes de pays pouvait être réaménagé pour tenir compte de leurs impératifs, ils pourraient mieux faire en sorte que les fonds qu'ils mobilisent puissent être affectés à la masse commune des ressources. Ces six derniers mois, le secrétariat, en accord avec les comités nationaux d'Allemagne et des Pays-Bas et à titre expérimental, a adapté certains aspects du processus d'établissement des rapports annuels par pays aux impératifs de ces pays en matière de collecte de fonds. À première vue, cette approche semble viable mais elle devrait être évaluée en collaboration avec les comités nationaux participants et les pays concernés.

#### B. Recettes

118. En 1996, le total des recettes s'est élevé à 944 millions de dollars, soit 84 millions (8 %) de moins que le montant correspondant (1 026 000 dollars) prévu dans le plan à moyen terme (E/ICEF/1996/AB/L.10) et 67 millions (7 %) de moins que le total des recettes pour 1995. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des recettes au titre des opérations d'urgence et des fonds supplémentaires.

119. Le tableau 1 ci-dessous présente la ventilation des recettes par source. En 1996, les recettes de l'UNICEF provenaient de deux sources principales : les gouvernements et les organisations intergouvernementales, dont les contributions se sont montées à 607 millions de dollars (64 %), et les organisations non gouvernementales et le secteur privé, qui ont fourni 300 millions de dollars (32 %). Le solde de 37 millions de dollars (4 %) a été fourni par les organismes des Nations Unies et par diverses autres sources.

120. Exprimé en dollars des États-Unis, le total des contributions a augmenté par rapport à 1995 dans le cas de neuf gouvernements. Le Gouvernement des États-Unis demeure le plus important donateur, avec une contribution totale de 143 millions de dollars, qui est en outre en augmentation de 15 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les États-Unis sont également le pays qui verse la plus forte contribution à la masse commune des ressources (100 millions de dollars par an depuis 1993).

121. La Suède continue d'être le deuxième pays donateur et verse la contribution la plus élevée au titre des fonds supplémentaires malgré une baisse du montant total de sa contribution.

122. Les Pays-Bas et la Norvège se maintiennent à la troisième et à la quatrième places parmi les pays donateurs, suivis du Japon, du Danemark, du Royaume-Uni, du Canada, de la Suisse et de la Finlande. Ces deux derniers pays remplacent l'Italie et l'Australie sur la liste des 10 premiers donateurs, lesquels, ensemble, ont fourni plus de la moitié du total des recettes de l'UNICEF en 1996. S'agissant des contributions émanant d'institutions intergouvernementales, l'Union européenne a versé 12 millions de dollars.

123. Le rapport annuel de l'UNICEF de 1997 indique les montants versés par les gouvernements, les comités nationaux et le secteur privé par pays.

**Tableau 1**

**Recettes de l'UNICEF selon la source des fonds**  
 (En millions de dollars des États-Unis)

	1993	1994	1995	1996
Gouvernements	539	658	655	607
Organisations non gouvernementales/secteur privé	255	278	308	300
Autres donateurs	72	70	48	37
<b>Total</b>	<b>866</b>	<b>1 006</b>	<b>1 011</b>	<b>944</b>

124. Le tableau 2 ci-dessous présente la ventilation des recettes par catégorie ou type de financement. En 1996, les recettes au titre de la masse commune des ressources se sont élevées à 551 millions de dollars, soit 16 millions (3 %) de moins que les 567 millions de dollars prévus dans le plan à moyen terme et 14 millions de dollars (3 %) de plus qu'en 1995.

**Tableau 2**

**Recettes de l'UNICEF selon le type de financement**  
 (En millions de dollars des États-Unis)

	1993	1994	1995	1996
Masse commune des ressources	509	535	537	551
Fonds supplémentaires (programmes ordinaires)	187	257	311	287
Total partiel	696	792	848	838
Fonds supplémentaires pour les opérations d'urgence	170	214	163	106
<b>Total</b>	<b>866</b>	<b>1 006</b>	<b>1 011</b>	<b>944</b>

125. En 1996, le total des recettes au titre des fonds supplémentaires a été de 393 millions de dollars, soit 66 millions de moins que le montant de 459 millions prévu dans le plan à moyen terme et 81 millions de moins

/...

qu'en 1995. Les contributions versées pour des programmes ordinaires financés par des fonds supplémentaires se sont élevées à 287 millions de dollars en 1996, soit 24 millions (8 %) de moins qu'en 1995 et 12 millions (4 %) de moins que l'objectif fixé dans le plan à moyen terme (299 millions de dollars). Les contributions versées pour des programmes d'urgence financés par des fonds supplémentaires ont également accusé une forte baisse. Elles se sont élevées en 1996 à 106 millions de dollars, soit 54 millions (34 %) de moins que le montant prévu dans le plan à moyen terme, qui était de 160 millions de dollars, et 57 millions (35 %) de moins que le montant de 163 millions de dollars reçu par l'UNICEF en 1995.

#### C. Opération Cartes de vœux et opérations connexes

126. L'OCV demeure une très importante source de recettes pour l'UNICEF. En 1996, la vente de cartes et d'autres articles et les fonds recueillis auprès du secteur privé grâce à l'opération Cartes de vœux et aux activités connexes ont engendré des recettes d'un montant net de 150 millions de dollars au titre de la masse commune des ressources, contre 145 millions en 1995. Les fonds supplémentaires recueillis auprès du secteur privé et de sources non gouvernementales ont atteint 150 millions de dollars. Le Programme d'expansion des activités d'appel de fonds et le Programme d'expansion du marché continuent d'aider à recenser et à mettre à l'essai de nouvelles possibilités d'accroître le volume des ventes de cartes de vœux et à mettre en place de nouveaux circuits de distribution. Ils permettent également au réseau des comités nationaux de l'UNICEF de mobiliser de nouveaux donateurs pour appuyer les activités de l'UNICEF.

127. Les activités de l'OCV sont présentées de manière plus détaillée dans le rapport financier et les états financiers de l'OCV pour l'exercice terminé le 30 avril 1996 (E/ICEF/1997/AB/L.9) ainsi que dans le plan de travail et le projet de budget de l'OCV pour 1997 (E/ICEF/1997/AB/L.8), deux documents dont le Conseil est saisi à la présente session.

#### D. Dépenses totales

128. En 1996, les dépenses totales se sont élevées à 921 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 15 millions de dollars de sommes passées par pertes et profits et de dépenses diverses (voir tableau 3 ci-dessous). Le montant total était inférieur de 97 millions de dollars à celui prévu dans le plan à moyen terme. Le montant des dépenses consacrées à la gestion et à l'administration en 1996, soit 97 millions de dollars, est pratiquement égal à celui de 1995 et inférieur de 11 millions au montant prévu dans le plan à moyen terme. La coopération aux programmes a absorbé 824 millions de dollars (88 %), dont 684 millions pour l'assistance directe aux programmes et 140 millions pour les services d'appui aux programmes.

Tableau 3

Dépenses ventilées selon le type d'apport

(En millions de dollars des États-Unis)

	1993	1994	1995	1996
Coopération aux programmes				
Fournitures et matériel (fret compris)	359	334	330	262
Assistance en espèces et autres formes d'assistance	445	467	474	422
Services d'appui aux programmes	93	99	108	140a
Total partiel	897	900	912	824
Gestion et administration	87	91	99	97
Sommes passées par profits et pertes et dépenses diverses	13	8	11	15
Montant total des dépenses	997	999	1 022	936

<sup>a</sup> À compter de 1996, les fonds d'action générale, qui relevaient précédemment des rubriques Fournitures et assistance en espèces, sont incorporés au budget du siège et des bureaux régionaux (voir E/ICEF/1996/AB/L.5 et Corr.1).

129. Les résultats financiers de 1996 sont exposés en détail dans le rapport et les états financiers intérimaires de l'exercice terminé le 31 décembre 1996 (E/ICEF/1997/AB/L.11) qui seront présentés au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1997. Le plan à moyen terme présente les projections financières pour la période 1996-1999 (E/ICEF/1996/AB/L.10).

E. Dépenses au titre des programmes

130. En 1996, l'UNICEF a coopéré avec 161 pays, dont 46 en Afrique, 37 dans les Amériques et les Caraïbes, 32 en Asie, 18 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et 27 dans la région de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes. Le Fonds a apporté son soutien à 14 pays des Caraïbes et 13 pays insulaires du Pacifique, 5 pays du Moyen-Orient et 11 pays de la région de l'Europe centrale et orientale et des États baltes par le biais des recommandations faites dans les programmes multinationaux ou du financement d'activités régionales. Le graphique I donne une présentation détaillée des dépenses au titre des programmes par secteur, celles-ci étant consacrées pour l'essentiel à la santé.

131. En 1996, les dépenses au titre des secours d'urgence se sont élevées à 145 millions de dollars (21 %) contre 203 millions (25 %) en 1995. Le graphique II présente la ventilation des dépenses au titre des programmes d'urgence. Celles-ci continuent d'être consacrées pour l'essentiel à la santé. Cependant, en 1996, les dépenses au titre des programmes concernant les enfants nécessitant une protection spéciale ont considérablement augmenté, ce qui explique l'augmentation des dépenses à la rubrique Autres domaines d'activité, qui sont passées de 10 % en 1995 à 13 % en 1996.

132. Le graphique III présente la ventilation des dépenses au titre des programmes par région. En 1996, les parts de l'Afrique, de l'Asie et des Amériques et Caraïbes ont augmenté, tandis que celles du Moyen-Orient et Afrique

/...

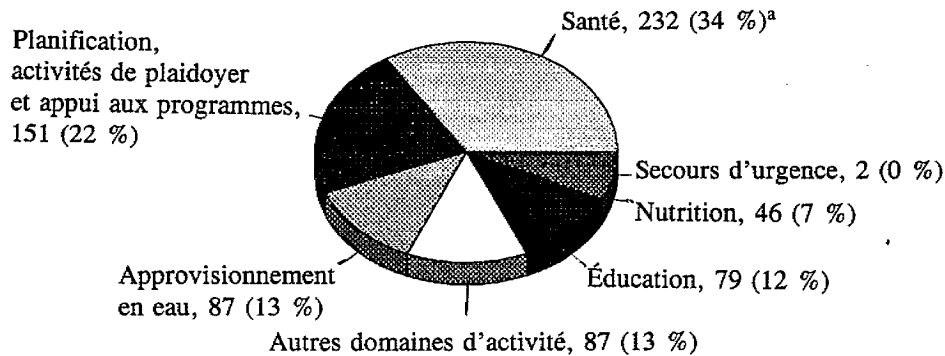
du Nord, de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes ont baissé.

133. L'annexe présente la ventilation des dépenses au titre des programmes selon le produit national brut (PNB) par habitant et selon le taux de mortalité des moins de cinq ans des pays bénéficiaires. Quelque 479 millions de dollars, soit 70 % des dépenses, ont été alloués à 65 pays à faible revenu ayant un PNB par habitant ne dépassant pas 725 dollars; 132 millions de dollars, soit 19 %, à 49 pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) ayant un PNB par habitant compris entre 726 et 2 895 dollars; et 36 millions de dollars, soit 5 %, à 11 pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) ayant un PNB par habitant compris entre 2 896 et 8 955 dollars.

Graphique I

Dépenses de l'UNICEF au titre des programmes en 1996,  
par domaine d'activité, y compris les dépenses au titre  
des secours d'urgence

(En millions de dollars des États-Unis)



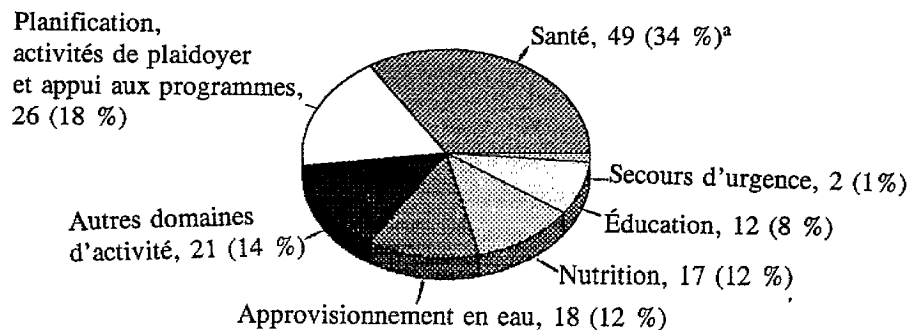
Montant total des dépenses : 684 millions de dollars

<sup>a</sup> Les dépenses de santé comprennent le programme élargi de vaccination (79 millions de dollars), la réhydratation orale (4 millions de dollars) et les autres services de santé (149 millions de dollars).

Graphique II

Dépenses de l'UNICEF au titre des programmes de secours d'urgence  
et de relèvement, par domaine d'activité, en 1996

(En millions de dollars des États-Unis)



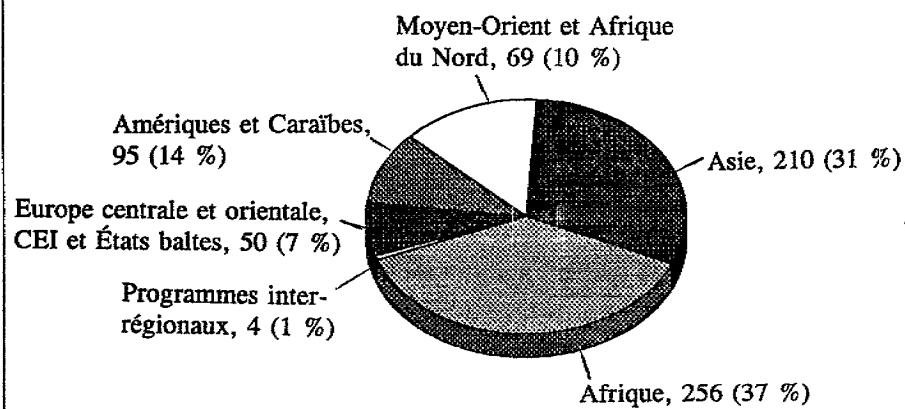
Montant total des dépenses : 145 millions de dollars

<sup>a</sup> Les dépenses de santé comprennent le programme élargi de vaccination (15 millions de dollars), la réhydratation orale (1 million de dollars) et les autres services de santé (33 millions de dollars).

Graphique III

Ventilation par région des dépenses de l'UNICEF  
au titre des programmes en 1996

(En millions de dollars des États-Unis)



Montant total des dépenses : 684 millions de dollars



Annexe

Dépenses au titre des programmes, selon le produit national brut des pays,  
 et le taux de mortalité des moins de 5 ans

PNB de 1994 et TMM5 de 1995 <sup>a</sup>	Population infantile en 1995 (en millions)	Nombre de pays	Dépenses au titre des programmes en 1996 (en millions de dollars É.-U.)	Dépenses totales (pourcentage)	Population infantile totale (pourcentage)	Cents par enfants (cents É.-U.)
<b><u>Pays à faible revenu</u></b>						
TMM5 très élevé	258	31	218	32	14	84
TMM5 élevé	604	21	195	29	32	60 <sup>b</sup>
TMM5 moyen	454	11	50	7	24	42 <sup>c</sup>
TMM5 faible	7	2	16	2	0	-- <sup>d</sup>
Total partiel	1 323	65	479	70	70	51 <sup>e</sup>
<b><u>Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)</u></b>						
TMM5 très élevé	0	1	1	0	0	-- <sup>d</sup>
TMM5 élevé	109	10	53	8	6	49
TMM5 moyen	277	31	68	10	15	25
TMM5 faible	25	7	10	1	1	40
Total partiel	411	49	132	19	22	32
<b><u>Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)</u></b>						
TMM5 très élevé	1	1	1	0	0	-- <sup>d</sup>
TMM5 élevé	0	0	0	0	0	--
TMM5 moyen	137	7	33	5	7	24
TMM5 faible	19	3	2	0	1	8
Total partiel	157	11	36	5	8	23
Total pour les pays	1 891	125 <sup>f</sup>	647	95	100	36
Total pour les fonds d'action générale et les autres fonds régionaux			37	5		
Total général (dont PMA)	(365)	(43)	(303)	(44)	(19)	83

<sup>a</sup> Revenu faible = PNB par habitant inférieur à 725 dollars.

Revenu intermédiaire (tranche inférieure) = PNB par habitant compris entre 726 et 2 895 dollars.

Revenu intermédiaire (tranche supérieure) = PNB par habitant compris entre 2 896 et 8 955 dollars.

TMM5 très élevé = plus de 140 décès d'enfants âgés de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

TMM5 élevé = de 71 à 140 décès d'enfants âgés de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

TMM5 moyen = de 21 à 70 décès d'enfants âgés de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

TMM5 faible = moins de 21 décès d'enfants âgés de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

PMA = pays les moins avancés.

<sup>b</sup> Il n'a pas été tenu compte de l'Inde dans ce calcul.

<sup>c</sup> Il n'a pas été tenu compte de la Chine dans ce calcul.

<sup>d</sup> Le montant n'a pas été calculé pour les groupes ayant une très faible population infantile, afin de ne pas déformer l'image générale.

<sup>e</sup> Il n'a pas été tenu compte de l'Inde et de la Chine dans ce calcul.

<sup>f</sup> Chacun des pays insulaires du Pacifique et des Caraïbes a été compté comme un pays.

-----